

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ

PUBLIQUE DU QUÉBEC





# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ

PUBLIQUE DU QUÉBEC

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [www.inspq.qc.ca](http://www.inspq.qc.ca).

Les reproductions aux fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du Secrétariat générale de l'Institut national de santé publique du Québec

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2020  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN : 1713-9848 (version imprimée)  
ISSN : 1918-1477 (version électronique)  
ISBN : 978-2-550-87307-5 (version imprimée)  
ISBN : 978-2-550-87308-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2020

# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE   | 3  |
| DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES   | 5  |
| 1.1 L'organisation en bref   | 7  |
| 1.2 Faits saillants  | 9  |
| 2. LES RÉSULTATS   | 17 |
| 2.1 Les résultats au regard du Plan stratégique  | 17 |
| 3. LES RESSOURCES UTILISÉES  | 27 |
| 3.1 Utilisation des ressources humaines  | 27 |
| 3.2 Utilisation des ressources financières   | 30 |
| 3.3 Utilisation des ressources informationnelles   | 31 |
| 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES  | 35 |
| 4.1 Gestion et contrôle des effectifs  | 35 |
| 4.2 Développement durable  | 36 |
| 4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics   | 38 |
| 4.4 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration<br>de l'Institut national de santé publique du Québec | 39 |
| 4.5 Gouvernance des sociétés d'État  | 46 |
| 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels  | 55 |
| 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration   | 56 |
| 4.8 Politique de financement des services publics  | 57 |
| 5. ÉTATS FINANCIERS  | 59 |
| 5.1 Rapport de la direction  | 60 |
| 5.2 Rapport de l'auditeur indépendant  | 61 |
| 5.3 États financiers   | 64 |



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE



Nous nous souviendrons de l'année 2019-2020 pour son dernier trimestre, tandis que nos vies personnelles et professionnelles ont été bouleversées par l'urgence sanitaire associée à la COVID-19. En cela, le rapport annuel de gestion de l'Institut national de santé publique du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020 revêt une signification toute particulière. Non seulement permet-il au lecteur d'apprécier la mobilisation et l'agilité qui se sont manifestées au cours des derniers mois, mais il brosse un portrait plus large de l'ensemble des dimensions couvertes par l'expertise scientifique de notre organisation. Publié conformément à la *Loi sur l'administration publique*, il témoigne des efforts consentis pendant l'année pour atteindre nos objectifs et rend compte de l'utilisation des ressources qui nous sont allouées pour accomplir notre mission en tant qu'organisation gouvernementale.

L'intervention de crise en protection de la santé de la population est certes un aspect important et visible en santé publique. À long terme cependant, ce qui détermine la santé et le bien-être d'une population nécessite une intervention multifactorielle en continu avec des partenaires de tous les secteurs, sur des dimensions sociales, environnementales et économiques pour lesquelles des assises scientifiques existent également.

Dans notre *Plan stratégique 2019-2022*, adopté en octobre 2019, nous nous sommes engagés à mieux positionner nos avis scientifiques pour soutenir les décisions de santé publique, aux niveaux national et régional, de même que pour appuyer le réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'expertise de pointe des deux laboratoires de référence (Laboratoire de santé publique du Québec et Centre de toxicologie du Québec). Les faits saillants scientifiques démontrent clairement ce positionnement. Par ailleurs, la première année du nouveau plan stratégique devait servir à mettre en place des mécanismes de mesure des objectifs. Mais à cause de la COVID-19 qui nous a bousculés, nous constatons que plusieurs des indicateurs que nous avons suggérés avant la crise sanitaire ne sont pas en phase avec notre nouvelle réalité. Par conséquent, ceux-ci devront être réajustés en 2020-2021.

Parce que nous sommes une organisation investie dans l'amélioration continue de ses processus, notre dernière année a été marquée par des travaux prioritaires en assurance qualité scientifique et en rehaussement du niveau de maturité à l'égard de la sécurité de l'information, ce dernier aspect étant devenu encore plus crucial avec l'instauration du télétravail pour cause de confinement. Des plans d'action sont en déploiement pour rendre plus visibles et plus systématiques ces changements organisationnels.

Au cours de la dernière année, et plus particulièrement lors de la crise, le personnel de l'Institut a été à la hauteur des valeurs de notre organisation. L'engagement des équipes a été exemplaire. Un formidable travail de collaboration et de partenariat a été réalisé dans des conditions difficiles.

Ce rapport témoigne de l'ampleur, de la diversité et de la complexité des productions scientifiques. Je salue et rends hommage à chacune des personnes ayant contribué à l'exercice de notre mission. Mes remerciements les plus sincères s'adressent à l'ensemble du personnel, à l'équipe de gestion ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de l'Institut pour leur indéfectible engagement à l'égard de la santé et du bien-être de la population.

Original signé  
Nicole Damestoy

# DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La déclaration qui suit porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information et des résultats contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020* de l'Institut national de santé publique du Québec.

Les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission et les orientations de l'Institut ;
- présentent les objectifs et l'état d'avancement de la planification stratégique 2019-2022 ;
- rendent compte des obligations législatives et gouvernementales de l'Institut ;
- rendent compte de l'utilisation des ressources de l'Institut.

Je déclare que les données contenues dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

La présidente-directrice générale,

Original signé  
Nicole Damestoy



# 1. L'ORGANISATION

## 1.1 L'organisation en bref

### Mission

L'Institut national de santé publique du Québec a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs responsabilités, en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage. Créé en 1998, l'Institut vise à faire progresser les connaissances et les compétences dans le champ de la santé publique, et propose des stratégies ainsi que des actions intersectorielles susceptibles d'améliorer l'état de santé et le bien-être de la population québécoise.

Plus concrètement, il produit des connaissances scientifiques soutenant la prise de décision, l'optimisation des pratiques de santé publique et la compréhension des déterminants de la santé chez les acteurs de la vie collective. Il s'assure aussi que cette production scientifique est appuyée par des activités de transfert de connaissances pour la clientèle pertinente.

### Clientèles

Les clients prioritaires de l'Institut sont le ministre et le ministère de la Santé et des Services sociaux, les autorités régionales de santé publique (soit les directeurs régionaux de santé publique) ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

### Contexte et enjeux

Pour réaliser adéquatement son mandat, l'Institut doit pouvoir s'appuyer sur une large expertise, qui couvre l'ensemble des domaines scientifiques se rattachant à la santé publique. De plus, les nombreux défis actuels sont accentués et complexifiés par la mondialisation.

Au sujet de la protection de la santé, les virus, les bactéries et les maladies se transmettent plus rapidement qu'avant d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, et d'une population animale à la population humaine. De nouvelles menaces, certaines inconnues, font aussi surface, obligeant une surveillance constante et une grande capacité d'adaptation. La pandémie actuelle de COVID-19 en est la meilleure illustration.

Concernant les inégalités sociales de santé, l'iniquité dans l'accès à la richesse et aux services augmente et aggrave les écarts de santé pour plusieurs populations marginalisées. Parmi les immigrants arrivés de pays socialement instables, mais aussi parmi certaines populations québécoises marginalisées, des individus jeunes ou moins jeunes sont exposés à des conditions de développement et de vie néfastes, ou encore ont un accès restreint à des ressources et à des services essentiels au bien-être. Et cet écart, critique dans l'enfance, aura des répercussions de plus en plus grandes avec l'âge, d'où l'importance d'agir tôt et de faire de la prévention.

Un autre impact important sur la santé : les effets des changements climatiques se multiplient. Cela entraîne une augmentation des catastrophes naturelles et des événements climatiques extrêmes, par exemple l'accroissement de la mortalité et des problèmes de santé liés à la canicule ou à la pollution de l'air. Les changements climatiques et environnementaux ont des conséquences majeures sur la santé des populations, ce qui devient particulièrement délicat chez des populations porteuses de maladies chroniques.

C'est dans ce contexte en forte mouvance, qui influence grandement le portrait de la santé et du bien-être des Québécois, que s'inscrivent les travaux de l'Institut. La qualité de la réponse de l'organisation à ces enjeux dépend directement des compétences scientifiques et techniques de son personnel. La force de l'Institut est donc étroitement liée à sa capacité à recruter et à retenir des professionnels et des techniciens compétents, engagés et intéressés par une science toujours en évolution.

Ainsi, l'Institut mise sur le potentiel du personnel en place, favorise sa mobilité au sein même de l'organisation et offre des formations en conséquence. Il se prépare aussi à plusieurs départs à la retraite prévus, certains dans des domaines où les besoins d'expertise sont grands et où le bassin d'experts est restreint. Afin d'attirer les meilleurs, mais aussi de les retenir, l'Institut a élaboré un plan de relève pour les postes jugés prioritaires. Il compte également poursuivre la démarche « Entreprise en santé », qui vise l'amélioration continue du bien-être et de la santé des membres du personnel. L'obtention de la certification « Entreprise en santé – Élite » a été atteinte, mais des actions constantes sont nécessaires pour la conserver.

En plus de la force intrinsèque de ses ressources humaines, l'Institut compte sur d'importantes collaborations avec les milieux de l'enseignement et de la recherche. Par les partenariats de toute nature qu'il a établis, l'Institut peut mener à bien sa mission de santé publique tout en comptant sur des réseaux d'excellence, où les équipes scientifiques travaillent avec les meilleurs de tous les domaines dans un esprit d'émulation.

### Chiffres clés

| CHIFFRES CLÉS        | DESCRIPTION  |
|----------------------|--|
| Chiffre 1 : 685      | Membres du personnel (en équivalents temps complet) de l'Institut, y compris les médecins                                  |
| Chiffre 2 : 78,3 M\$ | Dépenses engagées par l'Institut   |
| Chiffre 3 : 147      | Publications scientifiques éditées   |
| Chiffre 4 : 18       | Nombre de comités d'experts qui relèvent de l'Institut   |
| Chiffre 5 : 185 319  | Échantillons analysés par le Laboratoire de santé publique du Québec et le Centre de toxicologie du Québec                 |
| Chiffre 6 : 648      | Mentions de l'Institut dans les médias imprimés et électroniques (une forte augmentation par rapport à l'année précédente) |
| Chiffre 7 : 868      | Demandes des médias (une forte augmentation par rapport à l'année précédente)  |
| Chiffre 8 : 355      | Entrevues accordées par des experts de l'Institut (une augmentation par rapport à l'année précédente)                      |
| Chiffre 9 : 32 194   | Nombres d'abonnés sur Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram (le double de l'année précédente)                           |
| Chiffre 10 : 92      | Nombre d'actifs informationnels gérés par l'Institut   |

## 1.2 Faits saillants

La programmation scientifique de l'Institut, mise à jour annuellement et diffusée sur son site Internet, témoigne de l'étendue de son travail. Voici quelques-unes des réalisations scientifiques marquantes de l'année 2019-2020, énoncées selon les grands axes du *Plan stratégique 2019-2022*.

### Orientation 1 : Éclairer la prise de décision

#### AXE 1.1 : UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES LIEUX DÉCISIONNELS

Les autorités gouvernementales prennent des décisions importantes pour la santé de la population. Que ce soit lors de travaux parlementaires, pour des programmes gouvernementaux en préparation ou pour le soutien aux autorités de santé publique nationale et régionales, l'Institut peut apporter un éclairage scientifique sur les enjeux discutés. Cette année, l'éclairage scientifique a été présenté sous ces formes :

- Mémoires déposés lors de travaux parlementaires et de consultations publiques ;
- Travaux scientifiques ou techniques continus en soutien au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), que ce soit pour ses propres projets ou lors de représentations interministérielles ;
- Avis scientifiques phares publiés sur des sujets émergents de santé publique ;
- Soutien aux travaux des directeurs régionaux de santé publique pour leur positionnement ou pour des enjeux régionaux particuliers.

#### ***Mémoires déposés lors de travaux parlementaires et de consultations publiques***

##### **Pesticides**

L'Institut est intervenu dans le cadre de la consultation concernant les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, menée par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles en septembre 2019. Son [mémoire](#) proposait une analyse structurée de l'ampleur de l'exposition aux pesticides, de ses impacts et des pistes de solution pour amoindrir le risque sur la santé pour la population en général, chez les travailleurs et chez certains groupes plus vulnérables. Cette publication a fait ressortir qu'il existait peu de données épidémiologiques québécoises pour documenter les effets de l'exposition aux pesticides sur la santé dans la population ou chez les travailleurs agricoles. Cependant, ces risques ont été documentés ailleurs dans le monde, et ces constats peuvent être transposables au contexte québécois. L'Institut a recommandé de baser les décisions sur des données fiables et indépendantes, de soutenir la recherche, de séparer le conseil phytosanitaire des intérêts commerciaux, d'encourager plus activement les pratiques de remplacement et, finalement, de prévenir et de prendre en charge les risques d'exposition professionnelle aux pesticides.

##### **Cannabis comestible**

Un [mémoire sur le projet de règlement visant la commercialisation des autres catégories de cannabis tels que les comestibles et les extraits](#) a été rédigé à l'intention du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. Selon l'Institut, le choix d'autoriser à l'échelle industrielle la commercialisation de ces produits, beaucoup moins consommés par les usagers que la forme fumée et relativement peu connus du public, posait plusieurs risques pour la santé et la sécurité publiques. L'augmentation de la consommation de THC (le composé psychoactif du cannabis) par la population à un niveau qui n'aurait pas été atteint sans l'introduction de ces nouveaux produits a été notée comme l'un des risques importants. D'autres risques ont été soulignés, tels que les effets retardés et difficiles à prévoir de la consommation de produits comestibles de cannabis et l'effet associé à leur consommation involontaire (par des enfants, par exemple).

## Vapotage

Santé Canada a mené deux consultations dans le contexte de l'arrivée récente au Canada de nouveaux produits de vapotage à forte teneur en nicotine, arrivée jumelée à l'augmentation de la promotion et de la publicité de ces produits depuis leur légalisation en mai 2018. Lors de la première consultation (en février 2019), qui portait sur les mesures réglementaires visant à atténuer l'impact de la publicité et de la promotion, l'Institut a appuyé les mesures proposées visant à limiter la publicité et la promotion des produits de vapotage et a recommandé d'aller plus loin en adoptant les mesures déjà en place au Québec depuis 2015. Lors de la seconde consultation (mai 2019), laquelle portait sur les mesures visant à réduire l'accessibilité et l'attrait des produits de vapotage pour les jeunes, l'Institut a recommandé notamment l'interdiction de la vente en ligne, un meilleur suivi de la teneur en nicotine indiquée sur les emballages, le renforcement de l'application et du respect des seuils de toxicité déjà établis, ainsi que la limitation de la concentration en nicotine à 20 mg/ml pour les produits de vapotage vendus dans les points de vente accessibles aux moins de 18 ans.

## Organisation des services jeunesse en santé mentale

À la demande du MSSS, l'Institut a déposé [un mémoire](#) à la consultation publique sur les enjeux et défis liés à l'organisation des services jeunesse en santé mentale. Les expériences durant l'enfance, l'adolescence et les premières années de l'âge adulte constituent des facteurs de risque ou de protection qui façonnent la santé physique et mentale pendant toute la vie. L'Institut a fait ressortir l'importance d'intégrer les aspects de promotion et de prévention dans le continuum des soins aux jeunes.

### ***Travaux scientifiques ou techniques continus en soutien au MSSS, que ce soit pour ses propres projets ou lors de représentations interministérielles***

## Vapotage

En septembre 2019, le directeur national de santé publique a confié à l'Institut la réalisation d'une enquête épidémiologique au Québec sur l'identification et le suivi des cas de maladies pulmonaires associées au vapotage. Le MSSS a également sollicité un soutien accru de la part de l'Institut au sein d'un groupe spécial d'intervention, dont le mandat est de proposer des mesures législatives et réglementaires pour mieux protéger la population des risques associés au vapotage.

## Bruit environnemental

Le MSSS a fait appel à l'expertise de l'Institut dans le cadre de la consultation publique sur la vision et les orientations gouvernementales en matière de lutte contre le bruit environnemental au Québec. L'Institut a participé à la rédaction du résumé, du questionnaire grand public et du rapport de la consultation publique menée en octobre 2019.

## Travaux du BAPE sur l'amiante

Les experts de l'Institut ont soutenu le MSSS dans le cadre de l'audience publique « L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus amiantés au Québec ». Ses conseillers scientifiques ont notamment collaboré à la rédaction du rapport sectoriel du MSSS, agi à titre de personnes-ressources du MSSS lors des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et lors de la rencontre sectorielle des ministères et organismes. En marge du processus de consultation du BAPE, l'Institut a aussi effectué des travaux sur la valeur limite d'exposition populationnelle à l'amiante.

## Écrans et santé des jeunes

Dans le cadre du Forum d'experts sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes, l'Institut est intervenu en soutien au MSSS. En préparation de l'évènement tenu en février 2020, l'Institut a analysé les mémoires pour l'élaboration de recommandations en matière d'utilisation des écrans et pour la rédaction d'un plan d'action. Ces travaux ont été effectués en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la jeunesse. De plus, l'Institut a participé au forum pour dresser l'état des lieux de la problématique, et devait également participer à la consultation publique prévue en mars 2020 afin de présenter les résultats préliminaires d'un sondage réalisé auprès des parents québécois, mais celle-ci a été reportée en raison de la COVID-19.

## Changements climatiques

L'Institut a participé au comité formé par le MSSS pour élaborer des mesures phares ministérielles en matière de changements climatiques, de même qu'aux groupes de travail interministériels portés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur des enjeux touchant la santé (chaleur, pollens, zoonoses, transport, mobilisation et communication, etc.). Ses experts ont aussi offert un accompagnement aux tables de concertation nationale sur les orientations en santé de la prochaine politique gouvernementale sur les changements climatiques.

## Boissons sucrées et boissons énergisantes

Les experts de l'Institut participent au comité consultatif sur les boissons énergisantes, mis sur pied par le directeur national de santé publique afin d'examiner les mesures visant à réduire l'accessibilité et l'attrait des boissons sucrées et des boissons énergisantes chez les jeunes.

## *Avis scientifiques phares publiés sur des sujets émergents de santé publique*

L'Institut a produit près de 150 publications scientifiques cette année, en réponse aux enjeux émergents ou évolutifs de santé publique. À ce nombre s'ajoutent les publications en lien avec la COVID-19, dont il sera question dans une section à part. Voici d'abord quelques exemples illustrant l'éventail des sujets d'expertise.

## Présence de plomb dans l'eau des écoles et des garderies

Même si l'exposition au plomb de la population a diminué de façon importante, certaines sources d'exposition requièrent toujours une attention particulière. Alors que l'exposition liée aux entrées de service en plomb de bâtiments résidentiels est bien démontrée, celle liée aux canalisations et robinetteries de certains bâtiments institutionnels ne l'est moins. Puisque les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables aux effets délétères du plomb, l'Institut s'est penché sur le [risque potentiel que peut représenter la présence occasionnelle de plomb dans l'eau potable](#) distribuée dans les écoles et les garderies du Québec.

En vue d'appuyer les instances concernées par la gestion de ce risque, l'Institut leur a suggéré d'en apprendre davantage sur les niveaux de contamination de l'eau par le plomb dans les écoles et les garderies, de favoriser des projets pilotes de surveillance de la qualité de l'eau dans ces établissements et de concevoir des outils afin que les professionnels des directions de santé publique puissent conseiller adéquatement les parties concernées, y compris la population.

## Qualité des eaux récréatives et risques à la santé

Un premier [portrait de la situation sur les risques à la santé associés à la pratique d'activités récréatives aquatiques en milieu naturel et artificiel](#) au Québec a été dressé par l'Institut. Ses travaux ont abordé notamment la présence de contaminants microbiologiques et chimiques dans les eaux récréatives, ainsi que dans l'air intérieur des bassins couverts. De plus, l'Institut a recommandé différentes mesures de prévention en fonction des lieux de baignade. Les deux documents publiés, adressés aux personnes et aux organisations travaillant dans le domaine des installations récréatives aquatiques, offrent des stratégies de prévention pour aider la population à pratiquer la baignade tout en étant exposée le moins possible aux contaminants.

## Activité physique durant les loisirs des jeunes Québécois

L'Institut a publié une [étude sur la pratique d'activité physique](#) à partir des informations fournies par l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*. Cette analyse vise à tracer un portrait de la pratique d'activité physique aérobie chez les jeunes Québécois de 12 à 17 ans durant leurs loisirs et à décrire son évolution entre 2003 et 2014. En 2013-2014, la proportion de jeunes Québécois atteignant le niveau recommandé d'activité physique durant leurs loisirs était inférieure à celle du reste du Canada. Selon l'Institut, les efforts déployés pour augmenter la pratique d'activité physique chez les jeunes méritent d'être maintenus, voire accentués. De plus, les mesures déjà mises en place pour promouvoir l'activité physique chez les filles pourraient être bonifiées afin que l'écart avec les garçons continue de se réduire.

## Obésité abdominale chez les adultes québécois

L'Institut a publié une première [étude sur le tour de taille mesuré et l'obésité abdominale](#) chez les adultes québécois âgés de 18 à 74 ans, incluant une analyse de l'évolution du phénomène entre 1990 et 2009-2013. Bien que l'indice de masse corporelle (IMC) soit l'indicateur habituellement utilisé pour la surveillance populationnelle du poids, il ne renseigne pas sur la distribution de la masse adipeuse chez les individus. La mesure du tour de taille s'avère plus utile afin de déceler les individus ayant une accumulation de graisse abdominale dommageable pour la santé.

Cette étude révèle qu'en deux décennies, le tour de taille des adultes québécois a augmenté de façon importante. En 2009-2013, une personne sur cinq non obèse selon l'IMC présentait un tour de taille susceptible d'entraîner l'apparition de maladies chroniques. L'augmentation du tour de taille des Québécois ainsi documentée laisse présager une importante augmentation du nombre de personnes vivant avec des maladies chroniques au cours des prochaines années, ce qui constituera un problème de santé publique majeur.

## Prévalence de la multimorbidité

L'Institut a publié un [premier portrait de la prévalence de la multimorbidité au Québec](#), qui indique que près d'un adulte sur cinq souffre de plusieurs maladies chroniques et que plus de 40 % des individus multimorbides ont entre 25 et 64 ans.

En effet, la surveillance des maladies chroniques individuelles se fait depuis plusieurs années au Québec, mais pas la surveillance de la multimorbidité. Plus qu'une simple addition de conditions chroniques, la multimorbidité est associée à une augmentation de l'utilisation des services de santé ainsi qu'à un excès de mortalité. Elle complexifie la prise en charge et soulève des défis pour la prévention.

Ce portrait inclut 30 conditions médicales extraites du Système intégré de surveillance des maladies chroniques du Québec. De plus, un premier indice de comorbidité a pu être développé, validé et intégré aux données médico-administratives du Québec.

## ***Soutien aux travaux des directeurs régionaux de santé publique pour leur positionnement ou pour des enjeux régionaux particuliers***

### **Protection de la jeunesse**

L'Institut a offert du soutien aux directeurs de santé publique sous la forme d'une expertise scientifique lors de la rédaction de leur mémoire présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

### **Inégalités de santé au travail**

Des travaux de recherche sur les inégalités de santé au travail entre les salariés visés par les mesures préventives prévues par la Loi sur la santé et la sécurité du travail et les salariés qui ne le sont pas ont été effectués par l'Institut. Ces travaux ont soutenu les réflexions des directions régionales de santé publique dans le cadre de la préparation de leur contribution à la modernisation qui était annoncée de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

### **Un soutien « à la carte » qui illustre la diversité de nos expertises**

- Avec la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale : contribution à une étude sur le climat sonore et les vibrations concernant le projet de transport structurant de la Ville de Québec.
- Avec la Direction de santé publique de l'Estrie : soutien pour formuler des exigences relatives à la surveillance de l'amiante dans l'air en lien avec le projet de démonstration de valorisation d'enrobés amiantés.
- Avec la Direction de santé publique de la Montérégie : soutien pour la prévention des risques posés par les scories radioactives utilisées comme remblais de route chez les travailleurs exposés lors des travaux de réfection de route.
- Avec la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue : recension de pistes d'intervention en aménagement du territoire susceptibles de réduire l'exposition à l'arsenic d'une population dans un contexte industriel; expertise pour la biosurveillance et la toxicologie analytique relativement à l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic des enfants d'un quartier de Rouyn-Noranda.

## **AXE 1.2 : LA VALORISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DES EXPERTISES EN SANTÉ PUBLIQUE**

Le transfert des connaissances est un processus continu et dynamique faisant appel à plusieurs disciplines complémentaires pour que les produits scientifiques soient adaptés dans leurs formats et leur vocabulaire de manière à répondre aux besoins des destinataires. L'Institut est engagé à cet égard.

### **Les 40 ans du guide Mieux vivre avec notre enfant**

Toujours très prisé par les nouveaux parents québécois, le guide [Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans](#) a célébré ses 40 ans en février 2020. Peu de publications de santé publique connaissent une telle longévité et sont aussi largement diffusées que ce guide, qui inclut toujours les informations les plus à jour et les plus fiables pour guider les parents dans leurs choix. Un beau succès pour l'équipe actuelle et passée, qui compte de très nombreux collaborateurs externes à l'Institut.

## Espace sur les substances psychoactives

En novembre 2019, l'Institut a lancé un [espace informationnel Web sur les substances psychoactives](#) qui regroupe l'information pertinente entourant la consommation au Québec de trois substances : l'alcool, le cannabis et les opioïdes. Cette information vise à soutenir la prise de décision des autorités de santé publique ainsi que l'intervention clinique et sociale, tant dans le réseau de la santé et des services sociaux que dans le réseau communautaire. L'espace informationnel met également à profit le savoir-faire de l'Institut dans l'exploitation de bases de données administratives, l'analyse des données tirées d'enquêtes populationnelles, la recherche et l'évaluation. Une présentation graphique simplifiée permet aux acteurs régionaux d'importer facilement les données qui les intéressent.

## Santé des voyageurs

Par l'entremise du Comité consultatif québécois sur la santé des voyageurs, l'Institut a publié une deuxième édition du [Guide des bonnes pratiques en santé des voyageurs](#). S'adressant aux professionnels qui travaillent dans le domaine, cet outil favorise la formation et le développement professionnel des intervenants et cliniciens.

De plus, pour la première fois, le *Guide d'intervention santé-voyage* inclut une [carte interactive](#) qui permet de visualiser la distribution géographique des principales maladies des voyageurs et d'obtenir les recommandations par pays afin de faciliter le travail de chacun.

## Milieus ruraux et urbains : quelles différences de santé au Québec ?

L'Institut a créé un nouvel [outil pour connaître l'état de santé de la population dans les milieux ruraux et urbains](#), outil destiné aux responsables de la surveillance dans les directions régionales de santé publique de ces milieux. Un tableau de bord permet de positionner rapidement la situation des zones rurales et urbaines par rapport au reste du Québec pour 30 indicateurs de l'état de santé et de ses déterminants. En plus de l'ensemble des milieux ruraux et urbains, les résultats sont disponibles selon un découpage plus fin par zones d'influence métropolitaine, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

## Une boîte à outils pour la surveillance post-sinistre des impacts sur la santé mentale

Le fait de subir un sinistre peut occasionner l'apparition de problèmes de santé mentale ou leur exacerbation. L'Institut a créé une [boîte à outils](#) pour évaluer les besoins en services d'une population affectée, afin que des services de santé mentale appropriés et en quantité suffisante puissent être offerts pendant tout le temps requis après un évènement. L'outil est conçu pour les équipes régionales.

### **AXE 1.3 : DES LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE EN SOUTIEN À L'EXCELLENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DES ORGANISMES PUBLICS**

L'Institut administre deux laboratoires de référence en santé publique : le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour l'analyse en microbiologie et en infectiologie, et le Centre de toxicologie du Québec (CTQ) pour l'analyse de substances chimiques chez l'humain (métaux, pesticides, médicaments, etc.). Ces deux laboratoires respectent les plus hauts standards de qualité, qu'ils maintiennent en répondant aux exigences de normes ISO. L'un comme l'autre est reconnu pour ses analyses de pointe et pour son innovation scientifique et technique dans ses domaines respectifs.

#### **Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ)**

- En collaboration avec le Laboratoire national de microbiologie du Canada, le LSPQ gère un ensemble de programmes annuels, dont le programme de surveillance des pathogènes entériques bactériens PulseNet Canada. Une nouvelle technologie génomique implantée en 2019 rend possible une reconnaissance plus fine des souches en circulation et peut permettre de prévoir des éclosions de maladies entériques, souvent d'origine alimentaire (*Salmonella*, *Listeria*, *E. coli*, etc.), pour intervenir de manière très précoce et freiner la contamination à grande échelle.
- Parce qu'il possède déjà une expérience en contrôle qualité, le LSPQ a rempli le mandat confié par le MSSS de proposer les paramètres d'un programme complet d'évaluation externe de la qualité pour cinq disciplines de la biologie médicale (hématologie, biochimie, génétique, pathologie et microbiologie) dans le cadre de la démarche visant l'accréditation ISO de tous les laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux.

#### **Centre de toxicologie du Québec (CTQ)**

- Le CTQ a offert son soutien analytique à toutes les directions de santé publique aux prises avec des problèmes de surdoses d'opioïdes et a assuré un lien avec le Centre antipoison du Québec. Il a aussi collaboré à des enquêtes de santé publique afin de mettre en évidence l'apparition de nouveaux opioïdes et de nouvelles benzodiazépines de synthèse.
- Pour la Direction de santé publique de Montréal, le CTQ a participé à une étude visant à identifier les composés des drogues de rue et à suivre l'évolution de la contamination de l'héroïne par le fentanyl. Près de 400 prélèvements urinaires de volontaires ont été analysés à partir de 3 méthodes. Celles-ci ont permis d'identifier plus de 200 composés psychoactifs allant du GHB aux plus puissants dérivés du fentanyl.
- Vingt-deux méthodes analytiques ont été créées pour le cycle 6 de l'Enquête canadienne des mesures de santé, et huit autres pour le cycle 7, qui débutera en juillet 2021.

## Orientation 2 : Mobiliser une expertise pertinente

Cette orientation du *Plan stratégique 2019-2022* fait état de la volonté de l'Institut d'être à l'écoute des besoins des autorités de santé publique nationale et régionales, d'adapter sa production scientifique et de travailler en partenariat avec les experts du réseau, du milieu de l'enseignement, et les cliniciens afin d'offrir en temps opportun le soutien requis pour la décision.

L'implication de l'Institut en soutien aux décisions gouvernementales dans la crise de la COVID-19 illustre bien l'actualisation de cette orientation. La production scientifique en lien avec la crise sanitaire a démarré avec une intensité hors du commun dès le dernier trimestre de 2019-2020.

Pour répondre aux demandes nombreuses et urgentes arrivant de toute part, une logistique de centralisation des questions avec l'utilisation d'un courriel unique a été instaurée. Sept jours sur sept, 10 heures par jour, une équipe a traité des centaines de demandes en attribuant une cote d'urgence, en les transmettant au comité scientifique approprié et en les inscrivant au registre de suivi.

Au total, 10 comités scientifiques ont été mis en place. Ils ont travaillé simultanément pour produire des avis scientifiques et des guides en soutien à la décision (29 publications au 31 mars 2020, un grand nombre dans les semaines suivantes) sur les mesures de prévention et de contrôle des infections, la gestion des cas et des contacts, les mesures populationnelles, la santé au travail, la surveillance, la santé environnementale et la prévention des problèmes psychosociaux associés au confinement. Ces travaux, alimentés par une veille scientifique active et continue, ont été possibles grâce à une mobilisation sans précédent des ressources de l'Institut, des comités d'experts, des partenaires du réseau de la santé publique et de la recherche. À ces travaux se sont ajoutés ceux du Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux, qui s'est penché sur la question de la désinfection des masques N-95 avec des experts en génie biomédical, de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail et du LSPQ.

Une production si grande doit être rendue visible et accessible aux partenaires. Pour ce faire, l'équipe des communications a aussi été mobilisée. Ainsi, la page d'accueil du site Web a été complètement transformée, facilitant le repérage des nombreux avis et outils de l'Institut. De même, la publication quotidienne des données de surveillance et d'infographies interactives est venue enrichir le site, augmentant son achalandage de manière exponentielle.

En parallèle aux travaux du LSPQ, l'équipe de biologie moléculaire a mis au point le test de détection du SRAS-CoV-2 (27 774 échantillons analysés pour le dépistage en mars 2020) et elle a coordonné la validation, l'implantation et le contrôle de qualité des tests PCR<sup>1</sup> pour le diagnostic de la COVID-19 dans les établissements du réseau. En plus de maintenir sa capacité d'effectuer 800 analyses par jour pour la COVID-19, le LSPQ a soutenu les laboratoires hospitaliers dans les cas indéterminés en offrant un test de confirmation. En plus de s'être vu confier différents mandats en lien avec les tests PCR et la validation des tests de sérologie, il mène différents projets de recherche.

Enfin, une autre facette de l'apport de l'Institut qui s'est révélée dans la réalité pandémique : la Direction des technologies de l'information a collaboré avec ses vis-à-vis ministériels au développement de la plateforme Akinox, dont l'objectif est de faciliter le travail d'enquête et de suivi accompli par les directions de santé publique. Une formation à distance sur la gestion des cas et des contacts a aussi été créée.

---

1. Amplification exponentielle d'une signature génique spécifique afin de pouvoir détecter une infime quantité d'un agent étiologique dans un échantillon.

## 2. LES RÉSULTATS

### 2.1 Les résultats au regard du Plan stratégique

#### Résultats relatifs au plan stratégique

##### Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2022

##### Orientation 1 : Éclairer la prise de décision

| OBJECTIFS      | INDICATEURS        | CIBLES 2019-2020      | RÉSULTATS 2019-2020    | PAGE |
|----------------|--------------------|-----------------------|------------------------|------|
| Objectif 1.1.1 | Indicateur 1.1.1.1 | 70 %                  | 73 %                   | 18   |
| Objectif 1.1.2 | Indicateur 1.1.2.1 | 70 %                  | 100 %                  | 19   |
| Objectif 1.2.1 | Indicateur 1.2.1.1 | 75 %                  | Non disponible         | 20   |
| Objectif 1.2.1 | Indicateur 1.2.1.2 | 70 %                  | Non disponible         | 20   |
| Objectif 1.3.1 | Indicateur 1.3.1.1 | Accréditation obtenue | Accréditation reportée | 21   |
| Objectif 1.3.2 | Indicateur 1.3.2.1 | —                     | —                      | 22   |

##### Orientation 2 : Mobiliser une expertise pertinente

| OBJECTIFS      | INDICATEURS        | CIBLES 2019-2020 | RÉSULTATS 2019-2020 | PAGE |
|----------------|--------------------|------------------|---------------------|------|
| Objectif 2.1.1 | Indicateur 2.1.1.1 | 90 %             | Non disponible      | 23   |
| Objectif 2.1.1 | Indicateur 2.1.1.2 | 90 %             | Non disponible      | 23   |
| Objectif 2.1.2 | Indicateur 2.1.2.1 | 80 %             | 93 %                | 24   |
| Objectif 2.1.2 | Indicateur 2.1.2.2 | 70 %             | Non disponible      | 24   |
| Objectif 2.2.1 | Indicateur 2.2.1.1 | 40 %             | 0 %                 | 25   |
| Objectif 2.3.1 | Indicateur 2.3.1.1 | —                | —                   | 26   |

# Résultats détaillés 2019-2020

## relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2022

### ENJEU 1 : UN LEADERSHIP D'INFLUENCE PROACTIF

#### Orientation 1 : Éclairer la prise de décision

##### AXE 1.1 : UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES LIEUX DÉCISIONNELS

**Objectif 1.1.1** : Participer aux processus législatifs et gouvernementaux pertinents

**Contexte lié à l'objectif** : L'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux prennent des décisions importantes qui ont une influence directe ou indirecte sur plusieurs déterminants de la santé. Ils s'appuient sur les points de vue de tous les acteurs de la société civile, et l'Institut s'efforce de leur procurer un éclairage de santé publique fondé sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, pour les aider à mieux apprécier les conséquences que pourrait entraîner l'une ou l'autre décision.

**Indicateur 1.1.1.1** : Taux de participation aux commissions parlementaires et consultations publiques sélectionnées

**(Mesure de départ** : Nombre de participations aux consultations publiques désignées comme pertinentes à l'échelle provinciale)

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 70 %      | 75 %      | 80 %      |
| Résultats | 73 %      |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'Institut a participé à 8 des 11 consultations publiques désignées comme pertinentes à l'échelle provinciale. Ces participations ont pour la plupart mené à la production d'un mémoire et à une participation des experts de l'organisation lors d'audiences publiques, mais elles se sont parfois aussi traduites par un soutien d'expertise auprès des autorités régionales de santé publique dans la production de leurs propres mémoires, ou encore par un soutien au MSSS dans le cadre de processus de consultation gouvernementaux.

D'autres contributions non comptabilisées par le présent indicateur sont également à souligner pour leur apport à la prise de décisions fondées sur les meilleures connaissances disponibles. Le soutien d'expertise offert en amont aux comités consultatifs interministériels responsables d'élaborer des politiques et la participation, avec l'accord du gouvernement québécois, à trois consultations publiques conduites par Santé Canada en constituent des exemples.

**Objectif 1.1.2** : Accompagner les directions publiques dans leurs partenariats régionaux

**Contexte lié à l'objectif** : Les partenariats établis par les directions régionales de santé publique, notamment avec les municipalités, jouent un rôle crucial quand il s'agit d'agir sur les déterminants de la santé. Reconnue à l'échelle mondiale, la méthode appelée « évaluation d'impact sur la santé » est un outil pour mener à la meilleure décision en faveur de la santé de la population visée. Elle sert à prévoir les effets que pourrait avoir l'adoption d'une politique ou d'un programme et à atténuer ses incidences négatives ou les inégalités qui y sont potentiellement associées. L'Institut offre un soutien à l'ensemble des directions de santé publique qui veulent réaliser des évaluations d'impact sur la santé (EIS) concernant des politiques, des programmes et des projets touchant tous les secteurs d'activité.

**Indicateur 1.1.2.1** : Taux de réponses aux demandes de soutien des directions de santé publique en évaluation d'impact sur la santé

(**Mesure de départ** : Sans objet)

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 70 %      | 80 %      | 90 %      |
| Résultats | 100 %     |           |           |

#### **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

L'offre de services en soutien à la réalisation d'EIS comprend de l'expertise-conseil, de l'accompagnement, le développement d'outils et l'animation d'une communauté de pratique. L'Institut travaille étroitement avec le MSSS et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la préparation, à l'évaluation et au suivi des appels de propositions pour la réalisation d'EIS portant sur des projets de planification territoriale. Ces projets conjoints entre des directions régionales de santé publique et des organisations municipales sont réalisés dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé. Depuis 2 ans, 24 propositions ont été reçues (12 propositions par appel) et 16 ont été retenues (8 par année), réparties dans 16 régions, tant urbaines que rurales. L'équipe chargée des EIS a répondu à l'ensemble des demandes au cours de l'année financière.

## AXE 1.2 : LA VALORISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DES EXPERTISES DE SANTÉ PUBLIQUE

**Objectif 1.2.1** : Soutenir les acteurs de santé publique dans l'intégration des connaissances à leurs pratiques

**Contexte lié à l'objectif** : Pour éclairer la prise de décision et soutenir la pratique, l'Institut propose annuellement plus de 150 publications de divers types, dont des avis scientifiques. Ces avis énoncent des recommandations ou des pistes d'action à privilégier sur des sujets complexes. Ce type de produit scientifique exige un travail de recherche et de collaboration important, qui s'étend habituellement sur une période de 18 à 24 mois. Parce qu'ils portent sur des questions d'actualité, les avis scientifiques doivent être assortis d'une stratégie de transfert dont les différentes activités ont pour but de rendre les connaissances utiles et utilisables (accessibles et compréhensibles). De plus, l'Institut rend disponibles de nombreuses veilles scientifiques, notamment en ce qui concerne les plus récentes connaissances scientifiques sur les maladies infectieuses émergentes. En effet, une démarche de consultation menée auprès des utilisateurs de connaissances avait conclu qu'une veille était susceptible de répondre aux besoins ponctuels des directions de santé publique (à propos d'une éclosion, de maladies émergentes, etc.).

**Indicateur 1.2.1.1** : Taux de satisfaction des clients visés par chaque stratégie de transfert de connaissances prévue pour les avis scientifiques

(**Mesure de départ** : Sans objet)

|           | 2019-2020      | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|----------------|-----------|-----------|
| Cibles    | 75 %           | 85 %      | 95 %      |
| Résultats | Non disponible |           |           |

**Indicateur 1.2.1.2** : Taux de satisfaction des directions de santé publique quant aux veilles scientifiques sur les problèmes émergents en maladies infectieuses

(**Mesure de départ** : Sans objet)

|           | 2019-2020      | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|----------------|-----------|-----------|
| Cibles    | 70 %           | 80 %      | 90 %      |
| Résultats | Non disponible |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Six avis scientifiques ont été publiés durant l'année financière. Des échanges menés avec les auteurs de chaque avis indiquent que la moitié de ceux-ci ont été présentés à des comités plus restreints ou aux membres d'une table de concertation et lors d'une conférence, mais qu'aucun avis n'a été accompagné d'une stratégie de transfert planifiée.

Au moment où devaient être lancés les sondages de satisfaction sur l'utilité des avis scientifiques, au début mars 2020, la démarche a été suspendue en raison de l'épidémie de COVID-19. Comme la majorité des avis porte sur le sujet des maladies infectieuses, les clients étaient déjà sollicités de façon intensive.

### Veille scientifique sur les zoonoses

Le lancement du bulletin de veille et de la page Web de veille sur les zoonoses devait avoir lieu en mars 2020. Toutefois, son lancement et sa promotion ont été remis à une date non encore arrêtée, à cause de l'incertitude entourant la deuxième phase de la COVID-19. L'évaluation de la satisfaction des directions de santé publique aura lieu après la publication, possiblement au cours de l'année 2020-2021.

### Veille scientifique sur la maladie à coronavirus COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a entraîné la mise en place d'une veille scientifique sur ce sujet. Cette veille est partagée avec les directions de santé publique sous forme de bulletin par courriel depuis mars 2020. Le taux de satisfaction à l'égard de la veille scientifique COVID-19 sera mesuré pour le prochain exercice, dans le cadre de la rétroaction sur l'intervention de l'Institut en situation de crise.

## AXE 1.3 : DES LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE EN SOUTIEN À L'EXCELLENCE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DES ORGANISMES PUBLICS

**Objectif 1.3.1** : Soutenir le virage qualité des laboratoires de biologie médicale du Québec

**Contexte lié à l'objectif** : Les deux laboratoires administrés par l'Institut offrent des analyses essentielles pour soutenir les acteurs de la santé publique. Ces laboratoires respectent les plus hauts standards de qualité, en répondant aux exigences des normes ISO pour leurs propres activités. Afin de soutenir les laboratoires du réseau de la santé, le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) vise à obtenir une accréditation supplémentaire en évaluation de conformité.

**Indicateur 1.3.1.1** : Date d'obtention de l'accréditation ISO-17043 en évaluation de la conformité au Laboratoire de santé publique du Québec

(**Mesure de départ** : Sans objet)

|           | 2019-2020              | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|------------------------|-----------|-----------|
| Cibles    | Accréditation obtenue  |           |           |
| Résultats | Accréditation reportée |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les effectifs du LSPQ ont été recentrés sur les activités essentielles pour soutenir le réseau de la santé durant la pandémie. L'échéancier pour l'obtention de l'accréditation ISO-17043 a ainsi été révisé. La documentation est prête, mais la date de l'audit menant à l'accréditation a été repoussée en novembre 2020. L'obtention de l'accréditation est prévue de 9 à 12 mois plus tard, soit vers l'automne 2021.

**Objectif 1.3.2 :** Répondre aux besoins actuels et à venir du réseau de la santé en toxicologie analytique

**Contexte lié à l'objectif :** Les deux laboratoires administrés par l'Institut offrent des analyses essentielles pour soutenir les acteurs de la santé publique. Pour aller au-devant des besoins du réseau québécois de la santé, le Centre de toxicologie du Québec (CTQ) vérifiera l'adéquation de son offre de services, qui inclut déjà plus de 260 tests, avec les besoins de sa clientèle.

**Indicateur 1.3.2.1 :** Proportion des tests de biologie médicale offerts par le Centre de toxicologie du Québec ayant fait l'objet d'une révision avec la clientèle du réseau

**(Mesure de départ :** Le Répertoire québécois et système de mesure des procédures de biologie médicale 2020-2021 comporte 262 analyses du CTQ. Pour mars 2021, l'objectif est d'en réviser 105 [40 %], et pour mars 2022, 210 [80 %]).

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    |           | 40 %      | 80 %      |
| Résultats |           |           |           |

#### **Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

L'année 2019-2020 a servi à jeter les bases de la révision de l'offre de services du CTQ pour le réseau. Des rencontres statutaires ont eu lieu entre l'équipe du CTQ et la Direction de la biovigilance et de la biologie médicale du MSSS afin de coordonner la mesure des besoins à travers le réseau de la santé. L'intérêt des cliniciens et directeurs de laboratoires est validé au moyen de sondages et de la formation d'un comité expert. Comme la crise sanitaire actuelle amène le report de rencontres entre ces partenaires, l'équipe du CTQ formera, lorsque les activités reprendront, un comité de révision interne (en collaboration avec des cliniciens de l'Institut) afin de faciliter la révision de l'offre par le comité expert.

## ENJEU 2 : UNE ORGANISATION TOUJOURS PLUS PERFORMANTE

### Orientation 2 : Mobiliser une expertise pertinente

#### AXE 2.1 : DES ESPACES DE COLLABORATION ENRICHIS

**Objectif 2.1.1** : Capter en continu les besoins des partenaires régionaux

**Contexte lié à l'objectif** : Des ententes spécifiques viennent définir le soutien de l'Institut à l'égard des besoins du MSSS et particulièrement du directeur national de santé publique. L'Institut s'appuie largement sur le Programme national de santé publique, sur les plans d'action tripartites, sur les besoins régionaux et sur une communication fluide avec les membres des tables de concertation nationales thématiques pour ajuster annuellement sa programmation scientifique. L'Institut est aussi appelé à répondre promptement à des situations imprévues dans sa programmation, situations pouvant menacer la santé de la population. La pandémie de coronavirus, à laquelle le Québec n'a pas échappé, est un exemple probant d'une telle situation.

**Indicateur 2.1.1.1** : Taux de satisfaction des directeurs de santé publique à l'égard de la mise à jour annuelle de la programmation scientifique

(**Mesure de départ** : Aucune)

|           | 2019-2020      | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|----------------|-----------|-----------|
| Cibles    | 90 %           | 90 %      | 90 %      |
| Résultats | Non disponible |           |           |

**Indicateur 2.1.1.2** : Taux de satisfaction quant au soutien à l'intervention auprès des directions de santé publique en cas de menace à la santé de la population

(**Mesure de départ** : Sans objet)

|           | 2019-2020      | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|----------------|-----------|-----------|
| Cibles    | 90 %           | 90 %      | 90 %      |
| Résultats | Non disponible |           |           |

#### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, une consultation a été menée auprès de toutes les directions régionales de santé publique en vue d'améliorer la prise en considération de leurs besoins et d'ajuster la programmation scientifique en conséquence.

De plus, un groupe de travail réunissant des représentants des différentes directions de l'Institut qui sont appelées à offrir du soutien aux directions de santé publique en cas de menace a été mis sur pied. Les discussions de ce groupe visaient, d'une part, à poser les bases de l'indicateur (principales définitions, compréhension commune des concepts, etc.), et d'autre part, à définir des occasions de soutien par l'Institut dans un contexte de menace à la santé de la population. L'arrivée du coronavirus au Québec est venue contrecarrer les discussions de ce groupe, les principaux membres devant se consacrer à la nouvelle menace.

Bien que les étapes à franchir pour permettre la mesure de cet indicateur soient claires, celle-ci est néanmoins tributaire de la disponibilité des acteurs de l'Institut qui offrent ces services et des directions de santé publique. Pour 2020-2021, l'Institut projette de mesurer la satisfaction des directions de santé publique quant au soutien qu'il leur a apporté dans la première vague de la pandémie.

**Objectif 2.1.2** : Mutualiser les expertises

**Contexte lié à l'objectif** : Grâce à un réseau solide, l'Institut est en mesure d'élargir son offre de services en faisant appel à ses propres experts et à ceux de ses collaborateurs externes. L'Institut compte mutualiser les expertises par des partenariats stratégiques au Québec, ainsi qu'à l'échelle canadienne et internationale. En plus des liens durables déjà établis, il souhaite s'inscrire dans de nouveaux réseaux, à la recherche de pratiques scientifiques innovantes.

**Indicateur 2.1.2.1** : Proportion des projets de recherche réalisés avec des collaborateurs externes

(**Mesure de départ** : Aucune)

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 80 %      | 80 %      | 80 %      |
| Résultats | 93 %      |           |           |

**Indicateur 2.1.2.2** : Taux de participation à des réseaux d'expertise de pointe au Québec, ainsi qu'à l'échelle canadienne et internationale, ciblés par l'Institut

(**Mesure de départ** : L'Institut fait partie de plusieurs réseaux de pointe. La mesure de départ n'est pas disponible.)

|           | 2019-2020      | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|----------------|-----------|-----------|
| Cibles    | 70 %           | 75 %      | 80 %      |
| Résultats | Non disponible |           |           |

**Explication du résultat obtenu en 2019-2020**

Pour l'année 2019-2020, 93 % des projets de recherche de l'Institut recensés (c'est-à-dire 13 des 14 projets) ont été réalisés en collaboration avec des partenaires externes. Toutefois, il faut noter que la collecte d'information dans l'ensemble des directions de l'Institut, prévue en mars 2020 afin de recenser tous les projets de recherche, n'a pu être réalisée, en raison de la pandémie de COVID-19. L'Institut a déjà plusieurs partenariats bien établis, entre autres à travers ses contrats d'affiliation avec l'Université Laval et avec l'Université de Montréal. Il est aussi bien ancré dans le milieu de la recherche par sa participation à différents réseaux de recherche, dont ses membres font partie à titre de chercheurs. De plus, l'Institut collabore étroitement avec les chercheurs du milieu universitaire sur différents projets de recherche en lien avec sa programmation scientifique. Ces collaborateurs proviennent non seulement des différentes universités québécoises, mais également des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), des ministères et organismes québécois ainsi que des universités canadiennes.

Deux nouveaux réseaux d'expertise de pointe ont été ciblés pour 2019-2020. Des démarches ont été menées par l'Institut afin d'intégrer un réseau canadien du secteur de l'intelligence artificielle et un réseau québécois en économie de la santé. La pandémie de COVID-19 ayant provoqué le report ou la suspension d'activités, le résultat escompté n'a pas pu être atteint, et l'intégration n'est pas formalisée. Une stratégie adaptée au nouveau contexte sera déployée afin que les démarches en cours se poursuivent et que des résultats soient obtenus pour l'année 2020-2021.

## AXE 2.2 : LA PLANIFICATION DE LA RELÈVE

**Objectif 2.2.1** : Miser sur le plein potentiel du personnel de l'Institut en réponse aux besoins émergents

**Contexte lié à l'objectif** : D'ici 2022, l'Institut prévoit des départs à la retraite de membres du personnel ou de médecins dont l'expertise joue un rôle clé dans la poursuite de sa mission. L'Institut souhaite élaborer des plans de relève pour pallier ces départs en misant sur le plein potentiel de son personnel.

**Indicateur 2.2.1.1** : Proportion des postes priorités pour lesquels un plan de relève a été élaboré

(**Mesure de départ** : Bien que plusieurs mesures pour favoriser le développement de la relève soient déjà en place et que l'identification de la relève de gestion soit plus intégrée dans les processus, aucun plan formel de relève par poste n'est établi.)

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    | 40 %      | 60 %      | 80 %      |
| Résultats | 0 %       |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En 2019-2020, le comité de direction de l'Institut a convenu des orientations et des moyens organisationnels en soutien à la planification de la relève. Des balises communes ont été adoptées et des outils ont été élaborés afin de permettre à l'ensemble des gestionnaires d'identifier les postes clés dans leur équipe qui devront faire l'objet d'un plan de relève. En plus des moyens déjà en place, un fonds a été affecté au développement de l'expertise, ce qui a permis à chaque direction d'investir davantage dans les activités de formation visant le développement de la relève. Malgré le contexte actuel et le report des projets qui en découle, l'atteinte de la cible pour 60 % des postes clés est prévue en 2021.

## AXE 2.3 : L'OPTIMISATION DES PROCESSUS

**Objectif 2.3.1** : Livrer des produits scientifiques au moment opportun pour les décideurs

**Contexte lié à l'objectif** : Dans une vision d'amélioration continue, l'Institut vise à harmoniser ses processus et à adopter des outils de gestion de projet afin de livrer les éléments de sa programmation scientifique au moment opportun pour ses clients.

**Indicateur 2.3.1.1** : Taux de conformité aux échéanciers prévus dans la charte de projet

(**Mesure de départ** : Aucune)

|           | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Cibles    |           |           | 80 %      |
| Résultats |           |           |           |

### Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La création du Bureau de projets et l'instauration plus systématique des chartes de projets pour tout nouveau mandat à l'Institut ont signalé le début d'un changement de culture dans l'organisation. La valeur ajoutée de la mesure d'indicateurs des processus de production scientifique évolue positivement. La charte de projets a permis de mieux préciser le livrable, de mieux prévoir les besoins de collaboration interne et externe et de mieux harmoniser le calcul des coûts. Une réflexion est entamée pour améliorer les processus d'évaluation des efforts et pour préciser de façon plus réaliste les échéanciers de livraison visés.

De plus, un outil de gestion de projet est en cours de développement. Il servira à calculer la mesure de départ et le résultat annuel quant au respect des échéanciers prévus dans les chartes de projets. L'acquisition de cet outil est prévue en 2020-2021.

# 3. LES RESSOURCES UTILISÉES

## 3.1 Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Pour l'année 2019-2020, l'effectif total de l'Institut est de 617 personnes, ce qui représente une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par l'obtention de nouveaux mandats et l'augmentation des efforts requis dans des projets d'envergure comme le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, la Stratégie nationale 2018-2020 pour prévenir les surdoses d'opioïdes et y répondre ainsi que la contribution à la Politique gouvernementale de prévention en santé.

La répartition de l'effectif par grand secteur d'activité se présente ainsi :

**Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires**

| SECTEUR D'ACTIVITÉ                     | 2019-2020  | 2018-2019  | ÉCART      |
|--|------------|------------|------------|
| 1. Activités scientifiques             | 225        | 217        | +8         |
| 2. Activités de laboratoire            | 206        | 180        | +26        |
| 3. Activités transversales             | 54         | 55         | -1         |
| 4. Soutien corporatif et administratif | 132        | 127        | +5         |
| <b>Total</b>                           | <b>617</b> | <b>579</b> | <b>+38</b> |

### Formation et perfectionnement du personnel

En 2019-2020, l'Institut a investi davantage dans la formation et le développement de son personnel, avec une augmentation importante du nombre de jours de formation. En effet, le perfectionnement des compétences a été favorisé, principalement par une augmentation de la participation à des congrès ou colloques permettant à nos experts scientifiques de maintenir le niveau d'excellence attendu. Le souhait de maximiser l'utilisation des outils technologiques en infonuagique a aussi représenté des investissements supplémentaires en formation. De plus, la sécurité de l'information, qui représente une priorité pour l'organisation, s'est traduite par des séances de formation pour le personnel gestionnaire.

Le développement des habiletés de gestion représente une portion importante des investissements supplémentaires, car elle inclut la formation des gestionnaires et celle des coordonnateurs professionnels et techniques. En effet, les coordonnateurs ont participé avec succès à un programme de formation d'une durée d'un an, constituant ainsi un bassin de relève de gestion. Il faut enfin noter qu'en 2019-2020, un changement a eu lieu dans la façon de catégoriser l'information des champs d'activité, ce qui explique la différence dans les dépenses en formation portant sur les habiletés de gestion.

## Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité par année civile

| CHAMP D'ACTIVITÉ   | 2019       | 2018       |
|--|------------|------------|
| Favoriser le perfectionnement des compétences                      | 298 273 \$ | 10 124 \$  |
| Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion                    | 179 636 \$ | 371 469 \$ |
| Acquérir de nouvelles connaissances technologiques                 | 103 291 \$ | 12 375 \$  |
| Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière | 35 452 \$  | 55 106 \$  |
| Améliorer les capacités de communication orale et écrite           | 46 989 \$  | 26 645 \$  |

## Évolution des dépenses en formation par année civile

| RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION           | 2019     | 2018   |
|---|----------|--------|
| Proportion de la masse salariale (%)            | 1,61 %   | 1,18 % |
| Nombre moyen de jours de formation par personne | 2,7      | 2,1    |
| Somme allouée par personne                      | 1 043 \$ | 977 \$ |

## Jours de formation selon les catégories d'emploi par année civile

| CATÉGORIE D'EMPLOI                         | 2019 | 2018 |
|--|------|------|
| Cadre                                      | 141  | 100  |
| Professionnel                              | 852  | 604  |
| Techniciens de laboratoire et de recherche | 219  | 89   |
| Autres techniciens et employés de soutien  | 36   | 151  |

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

$$\frac{\text{Nombre d'employés ayant quitté la fonction publique (retraite ou démission) et le ministère ou l'organisme (mutation) durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre moyen d'employés du ministère ou de l'organisme durant la période de référence}}$$

## Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel.

Par rapport à 2018-2019, on constate une augmentation de 2 % du taux de roulement. Cette différence s'explique par une augmentation des départs volontaires chez le personnel détenant des postes temporaires. Attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de plein emploi représente d'autant plus un défi pour l'Institut que 50 % de son financement est temporaire. L'organisation s'est fixé comme priorité l'implantation de mesures à fort impact en matière de rétention de personnel.

### Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

|                               | 2019-2020 | 2018-2019 | 2017-2018 |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Taux de départ volontaire (%) | 10,5 %    | 8,5 %     | 8,0 %     |

## Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Bien que le taux d'employés dont la performance a été évaluée soit demeuré stable dans les trois dernières années, on constate une augmentation de près de 10 % du taux d'employés ayant reçu des attentes. Dans un souci d'amélioration de cette pratique de gestion, une révision du programme d'appréciation du rendement a été priorisée pour 2021.

### Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

|   | 2019-2020 |
|---|-----------|
| Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)           | 60 %      |
| Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%) | 39 %      |

### Méthode de calcul du taux d'employés ayant reçu des attentes

$$\frac{\text{Nombre d'employés ayant reçu des attentes durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre d'employés travaillant pour l'organisation depuis au moins un an au 31 mars 2020}}$$

### Méthode de calcul du taux d'employés dont la performance a été évalué

$$\frac{\text{Nombre d'employés dont la performance a été évaluée durant la période de référence} \times 100}{\text{Nombre d'employés travaillant pour l'organisation depuis au moins deux ans au 31 mars 2020}}$$

## 3.2 Utilisation des ressources financières

### Dépenses par secteur d'activité

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2020, audités par le Vérificateur général du Québec, incluent les résultats financiers pour les activités régulières et les projets spéciaux de l'Institut. Les activités régulières sont financées principalement par la subvention récurrente du MSSS. Quant aux projets spéciaux, ils sont constitués des activités ciblées à caractère non récurrent, menées en réponse à des mandats spécifiques et financées par plusieurs sources.

#### Dépenses et évolution par secteur d'activité

| Secteur d'activité   | Budget de dépenses 2019-2020 (000 \$) | Dépenses prévues au 31 mars 2020 (000 \$) | Dépenses réelles 2018-2019 (000 \$)<br>Source : Comptes publics 2018-2019 | Écart (000 \$) | Variation (%) |
|----------------------|---------------------------------------|---|---|----------------|---------------|
| Activités régulières | 39 744                                | 39 968                                    | 37 279  | 2 689          | 7,2           |
| Projets spéciaux     | 39 944                                | 38 365                                    | 35 427  | 2 938          | 8,3           |
| <b>Total</b>         | <b>79 688</b>                         | <b>78 333</b>                             | <b>72 706</b>   | <b>5 627</b>   | <b>7,7</b>    |

La hausse de dépenses en 2019-2020 dans les activités régulières s'explique principalement par les coûts de la main-d'œuvre et l'augmentation du volume d'analyse des laboratoires. Pour les projets spéciaux, le niveau de dépenses est tributaire du volume de mandats confiés à l'Institut.

De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, l'Institut a effectué des investissements en immobilisations totalisant 3,601 millions de dollars (4,809 millions de dollars en 2018-2019). Ces investissements se composent notamment d'équipements de laboratoire, de matériel informatique, de systèmes d'information, d'améliorations locatives et de mobilier de bureau.

## 3.3 Utilisation des ressources informationnelles

### Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

L'Institut a géré 92 actifs informationnels durant l'année 2019-2020. Parmi ceux-ci, 85 sont des actifs internes, qui représentent 31 % du budget organisationnel; leur financement provient des activités régulières et des projets internes de l'Institut. Parallèlement, l'organisation a hébergé plusieurs actifs importants qui soutiennent les activités de santé publique à l'échelle de la province. Ces actifs externes, qui comptent pour 69 % du budget investi en 2019-2020, consistent en des projets spéciaux qui requièrent la réalisation d'activités de maintien applicatif et opérationnel.

Les principaux actifs externes sont décrits ci-dessous :

- **SI-PMI** : L'Institut a implanté et exploite depuis octobre 2012, pour le MSSS, le Système d'information pour la protection en maladies infectieuses (SI-PMI). Ce système permet la gestion des produits immunisants au Québec et constitue un registre de vaccination provincial. Il s'inscrit dans le cadre de Panorama, une solution numérique pancanadienne pour la surveillance et la gestion de la santé publique en matière de maladies transmissibles. Près de 13 500 intervenants actifs ont utilisé les services de SI-PMI durant l'année 2019-2020.
- **SISAT** : Le Système d'information en santé au travail (SISAT) vise à soutenir les gestionnaires et les intervenants des équipes locales et régionales de santé au travail. Ce système provincial doit permettre aux intervenants de tous les domaines concernés de recueillir et de traiter les informations pertinentes et de produire tous les extraits nécessaires. Par ailleurs, le volet de gestion des interventions doit permettre la planification, le suivi et l'évaluation selon les modèles et les priorités établis, de même qu'une reddition de comptes semestrielle et annuelle à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Il y a eu près de 800 utilisateurs de ce système durant l'année 2019-2020.
- **SI-PQDCS** : Le SI-PQDCS, un système d'information soutenant le Programme québécois de dépistage du cancer du sein du MSSS, repose sur le cheminement de données administratives et cliniques. Il soutient les activités du programme, et ce, tant au chapitre de sa gestion que du dépistage, de l'investigation et de l'évaluation. Il permet la consultation et la saisie de formulaires de dépistage à partir desquels sont générés des rapports de mammographie. Ces rapports sont envoyés aux responsables du suivi médical des usagères, soit des médecins et des infirmières praticiennes spécialisées. En 2019-2020, le système a compté 2 000 utilisateurs répartis dans les 18 régions du Québec.
- **MADO-Chimique** : Depuis 2005, l'Institut est mandaté annuellement par le MSSS pour développer, déployer, maintenir et faire évoluer un système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique (communément appelé système MADO-Chimique). Il y a eu plus de 200 utilisateurs de cet actif en 2019-2020.
- **SIDVS-VNO** : C'est en 2003 que l'Institut s'est vu confier par le MSSS le mandat d'exploiter le Système intégré des données de vigie sanitaire du virus du Nil occidental (SIDVS-VNO). Ce système permet la centralisation et la diffusion en temps réel de toutes les données de surveillance (humaine, animale et entomologique). En 2019-2020, une centaine d'intervenants ont utilisé cet actif.

Durant les premières semaines de la pandémie de COVID-19, les équipes de la Direction des technologies de l'information ont investi des efforts importants pour faciliter le télétravail du personnel de l'Institut. À cet effet, des outils de collaboration ont été déployés à l'échelle organisationnelle afin de maintenir la performance et la productivité des télétravailleurs. Par ailleurs, un extranet et une application d'authentification multifactorielle ont été mis en place afin d'assurer la sécurité de l'information. Des tutoriels et formations en ligne ont été mis à la disposition des membres du personnel pour les assister dans cette période de changement des méthodes de travail. Le tableau suivant fait état des dépenses et des investissements en ressources informationnelles pour l'année 2019-2020.

### Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

| TYPE D'INTERVENTION    | INVESTISSEMENTS (000 \$) | DÉPENSES (000 \$) |
|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Projet <sup>1</sup>    | 0                        | 2 110             |
| Activités <sup>2</sup> | 610                      | 11 775            |
| <b>Total</b>           | <b>610</b>               | <b>13 885</b>     |

1 Interventions constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

2 Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

### Investissements en projets

En termes financiers, un projet au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles porte sur les investissements en actifs capitalisables*. Ce sont les fonds investis dans l'acquisition, l'évolution et le remplacement d'actifs informationnels plutôt que dans leur maintien.

Dans le tableau des dépenses et des investissements en 2019-2020, ci-dessus, le montant inscrit dans la colonne « Investissements » pour les projets en ressources informationnelles est nul au 31 mars 2020, car il n'y a aucun financement dans des projets au sens de l'article 16.3 de la Loi.

### Investissements dans les activités

Les activités comprennent toutes les autres types d'interventions en ressources informationnelles, récurrentes ou non récurrentes, qui ne constituent pas des projets au sens de l'article 16.3 de la Loi.

Pour ce qui est du financement des activités de la Direction des technologies de l'information, le montant inscrit dans la colonne « Investissements » pour les activités en ressources informationnelles est de 610 000 \$ au 31 mars 2020. Ce montant est ventilé comme suit :

- Coût des acquisitions en matériel informatique : 384 108 \$ ;
- Coût des acquisitions en logiciels et licences : 35 795 \$ ;
- Coût des acquisitions en développement informatique : 190 007 \$.

### **Dépenses dans les projets**

Pour l'année 2019-2020, les dépenses dans les projets s'élèvent à 2 110 312 \$. Elles comprennent les frais liés à l'évolution, à l'acquisition et au remplacement d'actifs externes, conformément à l'article 16.3 de la Loi.

### **Dépenses dans les activités**

Pour l'année 2019-2020, les dépenses dans les activités s'établissent à 11 775 080 \$. Elles couvrent les activités de continuité et de maintien des actifs informationnels. Sont également incluses les dépenses effectuées pour le maintien des actifs externes selon l'article 16.3 de la Loi.



# 4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

## 4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Pour l'année 2019-2020, l'Institut a dépassé le nombre d'heures autorisées dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs. En effet, on constate un dépassement de plus 23 000 heures, qui s'explique entre autres par des investissements et donc par des embauches supplémentaires en cours d'exercice.

Cette année, contrairement aux quatre dernières années, l'utilisation des heures s'est avérée plus élevée que prévu. À titre d'exemple, la contribution notable de l'organisation à trois grands projets a affecté à la hausse l'utilisation des effectifs en 2019-2020, soit le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances, la Stratégie nationale 2018-2020 pour prévenir les surdoses d'opioïdes et y répondre ainsi que la Politique gouvernementale de prévention en santé.

### Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

| CATÉGORIE  | HEURES TRAVAILLÉES [1] | HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2] | TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2] | TOTAL EN ETC' TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3 |
|--|------------------------|----------------------------|---|--|
| 1. Personnel d'encadrement                       | 69 750                 | 86                         | 69 836                                      | 38,3   |
| 2. Personnel professionnel                       | 512 545                | 1 566                      | 514 111                                     | 281,5  |
| 3. Personnel infirmier                           | 9 773                  | 168                        | 9 941                                       | 5,4  |
| 4. Personnel de bureau, techniciens et assimilés | 429 304                | 3 014                      | 432 318                                     | 236,7  |
| 5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 5 851                  | 345                        | 6 196                                       | 3,4  |
| 6. Étudiants et stagiaires                       | 12 212                 | (16)                       | 12 196                                      | 6,7  |
| <b>Total 2019-2020</b>                           | <b>1 039 435</b>       | <b>5 163</b>               | <b>1 044 598</b>                            | <b>572,0</b>                                 |
| <b>Total 2018-2019</b>                           |                        |                            | <b>1 004 436</b>                            | <b>547,2</b>                                 |

1 Équivalents temps complet.

## Contrats de service

En vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, l'Institut présente dans le tableau suivant l'information sur les contrats de service dont le montant est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020. Ces informations sont également présentées à chaque séance du conseil d'administration de l'Institut.

Les contractants autres qu'une personne physique incluent les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020

|  | NOMBRE    | VALEUR               |
|--|-----------|----------------------|
| Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)    | 0         | 0                    |
| Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique | 30        | 18 549 277 \$        |
| <b>Total des contrats de service</b>                                   | <b>30</b> | <b>18 549 277 \$</b> |

## 4.2 Développement durable

### Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2020

| ACTIONS  | INDICATEURS   | CIBLES 2019-2020                    | RÉSULTATS 2019-2020   | ATTEINTE DE LA CIBLE                 |
|--|---|-------------------------------------|---|--------------------------------------|
| Adopter un plan de gestion environnementale 2016-2020 lié au cadre de gestion environnementale de l'organisation.  | Adoption du Plan de gestion environnementale  | D'ici le 31 mars 2017               | Poursuite du déploiement des actions du plan de gestion environnementale de l'organisation, avec accent mis sur le projet « Mobilité durable », qui continue pour 2019-2020.                          | Atteinte après la date prévue        |
| Adopter un plan de gestion environnementale 2016-2020 lié au cadre de gestion environnementale de l'organisation.  | Révision du Plan de gestion environnementale  | 2019                                | Révision achevée en 2019-2020.  | Atteinte après la date prévue        |
| Intégrer la prise en compte des principes de développement durable à la démarche qualité prévue au Plan stratégique 2014-2019.   | Pourcentage des nouvelles formations ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable                | 100 % d'ici 2018                    | Difficulté à intégrer les principes de développement durable dans la démarche qualité visant à uniformiser les standards de qualité en matière de processus de production sans orienter les contenus. | Non atteinte – Action non entreprise |
| Intégrer la prise en compte des principes de développement durable à la démarche qualité prévue au Plan stratégique 2014-2019.   | Pourcentage des nouveaux avis scientifiques ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable         | 50 % d'ici 2018<br>100 % d'ici 2020 | Difficulté à intégrer les principes de développement durable dans la démarche qualité visant à uniformiser les standards de qualité en matière de processus de production sans orienter les contenus  | Non atteinte – Action non entreprise |
| Valoriser l'expertise et le patrimoine scientifique de l'Institut  | Exposition itinérante de photos et diffusion des produits dérivés   | 2017                                | Cible déjà atteinte en 2017-2018.   | Atteinte à la date prévue ou avant   |
| Renforcer la créativité et l'innovation du personnel de l'Institut, en proposant des activités culturelles au sein de l'organisation.  | Réalisation d'une activité culturelle organisée annuellement à chacun des trois principaux lieux d'emploi                           | À compter de 2017                   | Comme chaque année, diverses activités culturelles ont eu lieu sur tous les sites de l'Institut.  | Atteinte à la date prévue ou avant   |
| Mobiliser les milieux de production des connaissances à l'échelle nationale et internationale pour le développement d'une expertise au profit d'un développement durable.          | Réalisation d'un projet (formation, recherche, partage d'expertise) pour chacun des cinq objectifs ciblés de la Stratégie 2015-2020 | D'ici 2020                          | Comme chaque année, plusieurs projets ont été réalisés au niveau national et international.   | Atteinte à la date prévue ou avant   |
| Évaluer la publication <i>Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans</i> pour y intégrer des notions d'écoresponsabilité, autant dans sa forme que dans son contenu. | Rapport d'évaluation sur la refonte du guide  | Rapport déposé d'ici 2017           | Cible atteinte en 2017-2018   | Atteinte à la date prévue ou avant   |

| ACTIONS  | INDICATEURS  | CIBLES 2019-2020                                  | RÉSULTATS 2019-2020  | ATTEINTE DE LA CIBLE               |
|--|--|---|--|------------------------------------|
| Évaluer la publication <i>Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans</i> pour y intégrer des notions d'écoresponsabilité, autant dans sa forme que dans son contenu.           | Révision du code d'éthique sur les publicités du guide   | Code d'éthique révisé d'ici 2017                  | Retrait des publicités du guide et donc arrêt des travaux de révision du code d'éthique sur la publicité.  | Atteinte                           |
| Collaborer au développement des compétences ainsi qu'au renforcement des capacités des populations autochtones.  | Taux de réalisation des activités prévues à la planification annuelle contribuant au développement des compétences de la Commission  | 85 % des activités ou projets réalisés d'ici 2020 | Depuis l'adoption du Plan d'action de développement durable (PADD), une planification des travaux a été réalisée et est réajustée sur une base annuelle. | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Soutenir les programmes d'interventions efficaces ou prometteuses en santé publique par des activités de recherche et d'évaluation.  | Nombre de projets de recherche et d'évaluation réalisés en soutien à l'implantation de programmes d'interventions efficaces ou prometteuses auprès des personnes en situation de pauvreté et des milieux défavorisés | 5 d'ici 2020                                      | Cible atteinte dès la première année du PADD et chaque année depuis.   | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Adapter les publications pour rejoindre un plus grand nombre d'intervenants intersectoriels.   | Nombre de publications TOPO  | 3 par année                                       | Pour l'année 2019 (52 semaines), Espace ITSS a publié 43 manchettes  | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Adapter les publications pour rejoindre un plus grand nombre d'intervenants intersectoriels.   | Augmentation du nombre mensuel moyen de visiteurs de l'Espace ITSS   | 5 % d'ici 2020                                    | Cible atteinte en 2017.  | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Obtenir la certification Entreprise en santé – Élite.  | Obtention de la certification Élite  | 2017  | Cible atteinte en 2017.  | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Mettre sur pied et maintenir un Centre de référence en environnement bâti et santé.  | Mise en place de la plateforme Web du CREBS  | D'ici 2018  | La mise en place du CREBS est achevée, et la production est maintenant bien entamée.   | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Soutenir la recherche en adaptation santé aux changements climatiques et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables. | Nombre de participants actifs pour le cours en ligne   | 3 000 par cohorte à compter de 2017               | Deux cohortes ont reçu des cours en ligne ouverts à tous (MOOC) en 2019, l'une à l'hiver et l'autre à l'automne.   | Atteinte à la date prévue ou avant |
| Soutenir la recherche en adaptation santé aux changements climatiques et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact des changements climatiques sur les populations vulnérables. | Nombre de membres actifs de ComClimat  | 30 d'ici 2018<br>50 d'ici 2020                    | Cessation des activités de la communauté de pratique en 2018.  | Non atteinte – Action entreprise   |

## 4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément aux exigences de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, l'Institut a adopté le 1<sup>er</sup> mai 2017 une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis au sein de l'organisation ainsi qu'à établir un régime de protection contre les représailles. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'année 2019-2020.

### Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

| DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020  | NOMBRE DE DIVULGATIONS | NOMBRE DE MOTIFS | MOTIFS FONDÉS |
|--|------------------------|------------------|---------------|
| Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations <sup>1</sup>   | 0                      | S.O              | S.O           |
| Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) <sup>2</sup>   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :<br>Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent. |                        |                  |               |
| Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui  | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement  | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé   | S.O                    | S.O              | S.O           |
| Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 <sup>3</sup>   | S.O                    | S.O              | S.O           |

1. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

2. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

3. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

## 4.4 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec

### Préambule

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est chapeauté par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec. Treize membres proviennent du réseau de la santé et des services sociaux, du secteur de l'éducation et de différents secteurs socio-économiques. À ceux-ci s'ajoutent le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux ou son représentant ainsi que le président-directeur général de l'Institut, qui est aussi le président du conseil.

L'Institut a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs responsabilités, en offrant son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

Afin d'accomplir sa mission et d'assurer des rapports harmonieux, tant entre les membres du personnel qu'avec les partenaires, l'Institut s'appuie sur les valeurs phares suivantes : la responsabilité, la rigueur, l'intégrité, le respect, l'équité, la recherche du bien commun et la collaboration. Le conseil d'administration adhère pleinement à ces valeurs, qui sont cohérentes avec la Déclaration de valeurs de l'éthique de la fonction publique, qui promeut la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* a pour objectif de favoriser le lien de confiance de la population quant à l'intégrité, l'impartialité et la transparence de l'administration de l'Institut et de responsabiliser les membres quant à leur rôle au sein du conseil d'administration.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1- Le membre du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est un administrateur public.
- 2- La contribution de l'administrateur à la réalisation de la mission de l'INSPQ doit se faire dans le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie prévus par la Loi du ministère du Conseil exécutif et par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux prévus dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 3- L'administrateur est aussi régi par le code de déontologie de l'ordre professionnel auquel il appartient, le cas échéant. En cas de divergence, la disposition légale a la primauté sur les dispositions déontologiques.
- 4- Le conseil approuve le présent code, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lequel en assure la révision périodique. Le conseil d'administration de l'Institut s'assure de la publicisation du présent code, notamment en l'incluant dans le rapport annuel de l'Institut.
- 5- Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste, et toute participation ou incitation à le poser.

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 6- Les règles de conduite du présent code ne peuvent inclure toutes les actions à privilégier ni toutes les actions à éviter. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit du présent code. Il appartient à chacun des administrateurs d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité, et en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.
- 7- Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur entretient avec toute personne des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 8- L'administrateur contribue, dans l'accomplissement de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de l'INSPQ en mettant à profit ses aptitudes, ses connaissances et son expérience.

L'administrateur exerce son jugement de manière indépendante et impartiale dans le meilleur intérêt de l'Institut.

L'administrateur participe activement aux activités du conseil et maintient à jour ses connaissances. Il se prépare adéquatement aux rencontres, fait preuve d'assiduité, favorise l'esprit de collaboration au sein du conseil et contribue aux délibérations au meilleur de sa compétence. Il s'enquiert de tout renseignement qu'il juge utile au sujet des activités de l'Institut afin de s'acquitter efficacement de son mandat.

## RÈGLES DE DÉONTOLOGIE GÉNÉRALES

- 9- Lors de sa nomination, l'administrateur atteste avoir pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics et s'engage à les respecter. Il signe à cet effet le formulaire « Déclaration des membres du conseil d'administration », [...], relatif aux règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil.
- 10- L'administrateur se doit de consacrer le temps et l'attention nécessaires à ses fonctions.

### ***Discrétion et confidentialité***

- 11- L'administrateur est tenu à la discrétion à l'égard des faits et des renseignements dont il prend connaissance au cours de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information qu'il détient.
- 12- L'administrateur ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information confidentielle inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de ses fonctions, à moins d'y être expressément autorisé par l'Institut.
- 13- L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès. Il doit notamment :
  - i. ne pas laisser à la vue de tiers ou d'un membre du personnel non concerné les documents du conseil d'administration ;
  - ii. prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
  - iii. éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles ;

- iv. ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur du conseil d'administration un document du conseil d'administration sans autorisation préalable ;
- v. se départir de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat en le supprimant de manière définitive, en le déchiquetant ou en le remettant au secrétaire général ;
- vi. remettre, à la cessation de son mandat, tout matériel appartenant à l'INSPQ et tout document détenu concernant le conseil d'administration au secrétaire général.

### ***Relations avec le public et les médias***

- 14- Toutes les requêtes des médias et tout événement de presse initié par l'Institut doivent transiter par l'Unité des communications dans le but de maintenir la réputation de l'Institut, d'assurer la cohérence des messages et de maintenir des relations harmonieuses avec les médias.
- 15- Sous réserve que d'autres membres soient expressément mandatés à cette fin par le conseil, le président-directeur général est la seule personne pouvant agir ou parler au nom du conseil d'administration.

### ***Neutralité***

- 16- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération partisane, religieuse ou personnelle. Par ailleurs, il doit toujours faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions partisans, religieuses ou personnelles.

### ***Utilisation des biens***

- 17- L'administrateur ne peut confondre les biens de l'Institut avec les siens ni utiliser les biens de l'Institut pour son bénéfice personnel ou pour celui d'un tiers.

### ***Acceptation de faveur***

- 18- L'administrateur (y compris les membres de sa famille immédiate) ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages (une commission, des honoraires, un salaire, un paiement ou des articles comme des chèques-cadeaux, des titres, un prix forfaitaire, un abonnement ou des billets gratuits ou réduits pour des événements sportifs ou culturels) qui pourraient compromettre ou sembler compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité dans le cadre de la réalisation de son mandat, ou qui pourraient le rendre redevable envers la personne, l'entreprise ou l'organisation qui les donne.
- 19- L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages seulement s'ils répondent aux critères suivants :
  - ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat ;
  - ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de l'Institut ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste.

S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit immédiatement en faire part au président du conseil d'administration, qui indiquera la ligne de conduite à suivre.

## RÈGLES DE DÉONTOLOGIE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

- 20- Un intérêt désigne un bénéfice ou un avantage recherché pour soi-même ou pour d'autres personnes ou organisations. Les intérêts comprennent notamment des intérêts commerciaux, financiers ou non pécuniaires se rapportant à l'organisation ou à l'individu, aux membres de sa famille, à ses amis ou à ses associés, anciens, actuels ou futurs.
- 21- Un conflit d'intérêts désigne toute situation créant, pour un membre, un conflit réel, apparent ou potentiel entre ses intérêts, d'une part, et ses obligations et responsabilités envers l'Institut, d'autre part. Un administrateur est en conflit d'intérêts s'il permet, ou semble permettre, que ses intérêts personnels ou ceux de sa famille, d'autres parents ou de personnes ayant des liens avec eux, compromettent sa capacité de remplir ses fonctions de façon objective, impartiale et efficace. Le concept de « conflit d'intérêts » couvre un large éventail de situations où les décisions et les actions d'une personne peuvent être influencées par l'existence d'intérêts multiples et contradictoires, risquant ainsi d'affecter son indépendance, son impartialité ou son jugement professionnel. Le conflit d'intérêts sera qualifié d'apparent si le public soupçonne la présence d'un conflit d'intérêts, qu'il soit réel ou non. Enfin, le conflit d'intérêts est potentiel s'il n'est pas avéré à ce moment, mais pourrait éventuellement survenir.
- 22- L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel tel que défini dans le paragraphe qui précède. Lorsqu'une telle situation survient, même en dehors de sa volonté, il doit le divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder.
- 23- Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'Institut. Le risque qu'un conflit d'intérêts se produise est suffisant, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- 24- Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
  - i. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une question soumise à l'attention du conseil d'administration ;
  - ii. L'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de l'Institut ;
  - iii. L'administrateur a une réclamation de nature litigieuse contre l'Institut ;
  - iv. L'administrateur possède directement ou indirectement des intérêts, de nature pécuniaire ou autres, dans une entreprise, une organisation, une association ou une fondation (ci-après un organisme) qui traite ou est susceptible de traiter avec l'Institut ;
  - v. L'administrateur est influencé par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination, des perspectives d'emploi ou l'obtention d'un avantage ;
  - vi. L'administrateur oriente ses activités professionnelles à l'Institut de manière à répondre au besoin d'un organisme dans lequel il possède, directement ou indirectement, des intérêts de nature pécuniaire ou autres ;
  - vii. L'administrateur agit ou prend position pour un groupe d'intérêts ou de pression cherchant à influencer les politiques gouvernementales ou à exercer des pressions sur les pouvoirs publics (ne fait pas référence aux activités syndicales) ;
  - viii. L'administrateur reçoit d'un organisme des honoraires ou un avantage financier ou non financier (cadeau, marque d'hospitalité ou faveur autre que de valeur modeste) ;

- ix. L'administrateur exerce des activités professionnelles pour le compte d'un organisme d'une manière qui interfère avec les intérêts de l'Institut ;
- x. L'administrateur utilise à son avantage et à des fins personnelles ou au profit d'un tiers une information de nature confidentielle qu'il a acquise dans l'exercice de ses fonctions à l'Institut ;
- xi. L'administrateur détourne à son profit ou à celui de tiers la clientèle de l'Institut ou usurpe les occasions d'affaires ou de partenariat qui se présentent à ce dernier ;
- xii. L'administrateur se comporte d'une façon partisane dans l'exercice de ses fonctions, cédant à des pressions ou à des influences incompatibles avec l'objectivité nécessaire à sa fonction à l'Institut.

25- Tout membre du conseil d'administration doit remettre au président-directeur général, dans les 60 jours suivant sa nomination et au 31 octobre de chaque année au cours de laquelle il demeure en fonction, une déclaration relative aux intérêts et autres fonctions rédigée dans la forme prévue [...].

Cette déclaration vise à :

- obtenir la confirmation signée que l'administrateur a lu et compris le présent Code et qu'il s'y conforme ;
- divulguer les informations suivantes :
  - le nom et l'adresse de l'organisme, de l'entreprise, de l'association ou de toute autre organisation pour lesquels il agit à titre de dirigeant ou d'employé ainsi que la fonction qu'il y occupe et la date de son entrée en fonction ;
  - le nom et l'adresse des sociétés, des associations ou des organismes, à but lucratif ou sans but lucratif, des sociétés de personnes ou de toutes les autres organisations envers lesquels il est associé ;
  - toute situation sur le plan personnel, professionnel ou philanthropique concernant un membre de sa famille ou lui-même qui est susceptible de créer un conflit avec l'exercice de son mandat au conseil d'administration.

L'administrateur produit une déclaration, même s'il n'a pas d'intérêts ou de situation particulière à divulguer, et la remet au président-directeur général. Dans le cas du président-directeur général, sa déclaration doit être remise au secrétaire général.

26- L'objectif que sous-tend la déclaration de conflits d'intérêts est la proactivité, et ce, afin d'éviter les risques pouvant découler d'une mauvaise gestion d'un conflit réel ou potentiel.

27- L'administrateur doit informer le président-directeur général de toute modification à sa déclaration relative aux intérêts et autres fonctions dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif au contenu de sa dernière déclaration d'intérêts.

Dans le cas du président-directeur général, toute modification doit être signalée au secrétaire général.

Une déclaration de modification d'intérêts communiquée verbalement par un administrateur et consignée au procès-verbal d'une rencontre du conseil tient lieu de déclaration écrite.

- 28- Les déclarations d'intérêts sont conservées, sous le sceau de la confidentialité, par le secrétaire général. Le président-directeur général, le vice-président, le secrétaire et, au besoin dans un cas litigieux, les membres du comité de gouvernance et d'éthique, sont les seules personnes ayant accès aux déclarations d'intérêts des administrateurs et elles doivent en assurer la confidentialité.
- 29- L'administrateur doit s'abstenir de participer à toute délibération ainsi qu'à toute décision concernant une personne avec qui il entretient des liens ou un organisme, une entreprise ou une association dans lesquels il a un intérêt. Il doit se retirer pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Le procès-verbal devra faire état d'une telle abstention et d'un tel retrait.
- 30- Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par l'Institut à l'un des administrateurs dans le but d'obtenir ses services.
- 31- L'administrateur ne reçoit aucune rémunération, à l'exception du président-directeur général, qui reçoit la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions. Par contre, l'administrateur a droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, conformément aux normes applicables.

#### **RÈGLES DE DÉONTOLOGIE CONCERNANT L'APRÈS-MANDAT**

- 32- L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures.
- 33- Il est interdit à un administrateur, qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'Institut, de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni d'utiliser à son profit, ou au profit d'un tiers, l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ses fonctions à l'Institut.

Il lui est interdit aussi, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie et sur lesquelles il détient de l'information non disponible au public.

Les membres actuels du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter de questions relatives à une procédure, à une négociation et à une autre opération auxquelles l'Institut est partie avec un membre qui a cessé de siéger au sein du conseil dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

#### **MISE EN ŒUVRE**

- 34- Le président-directeur général est responsable de l'application du présent code. À ce titre, il a notamment pour fonctions d'assurer le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et de fournir aux membres du conseil des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique.
- 35- Le Secrétariat général assiste et conseille le président-directeur général, le conseil d'administration et le comité de gouvernance et d'éthique dans les ressources relatives à l'éthique et à la déontologie notamment pour l'application du Code.
- 36- Le comité peut consulter des conseillers ou des experts sur toute question qu'il juge à propos et recevoir des avis de leur part.

## **PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

- 37- Un défaut de conformité à l'un ou l'autre des aspects du Code entraînera des sanctions qui différeront selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir.
- 38- Lorsqu'une personne a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, le secrétaire général entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 39- Le présent code remplace celui adopté le 4 mai 2011. Il entre en vigueur le 27 mars 2019.

### **Déclaration d'intérêts des membres du conseil d'administration pour l'année 2019-2020**

Les membres du conseil d'administration ont tous adhéré au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'INSPQ et ont également rempli leur déclaration annuelle d'intérêts au cours de l'année 2019-2020. Les intérêts déclarés ne suscitaient pas de conflits d'intérêts avec la fonction d'administrateurs. À chaque séance du conseil, les membres étaient invités à déclarer les intérêts relatifs aux sujets discutés à l'ordre du jour. Au cours de la dernière année, un administrateur a déclaré un intérêt sur un sujet discuté. Il fut alors convenu que cette personne se retire de la discussion et de la décision.

## 4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Le conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec est formé de 15 membres dont la présidente-directrice générale, qui agit également à titre de présidente du conseil d'administration comme défini dans la loi constitutive. Au 31 mars 2020, le processus de nomination et de renouvellement des mandats échus, commencé à l'automne 2019, était en attente de confirmation par le conseil des ministres; deux postes étaient à ce moment vacants et le mandat de six administrateurs était échu. Soixante-dix-neuf candidatures ont été reçues et analysées à la suite de la diffusion d'un appel de candidatures au sein de la population. Un comité de sélection, formé de membres du conseil d'administration, a recommandé à la ministre de la Santé des candidats correspondant au profil de compétences et d'expérience adopté par le conseil d'administration le 23 octobre 2019. La composition du conseil reflète également la parité entre les hommes et les femmes et assure une représentation régionale.

Le mandat de la présidente-directrice générale a été renouvelé le 30 janvier 2020 jusqu'en février 2022. Bien que la PDG soit nommée par le gouvernement, le conseil d'administration s'est impliqué dans le processus de renouvellement de son mandat. Une rencontre à huis clos a eu lieu avec la PDG afin de discuter de ses intentions et de sa vision quant au renouvellement de son mandat. À la suite de cette conversation, le CA a recommandé ce renouvellement.

Le CA a tenu sept réunions au cours de l'exercice financier 2019-2020, dont trois séances extraordinaires. Puisque la PDG est également la présidente du CA, le vice-président du conseil préside les séances du CA.

En sus des affaires courantes, divers dossiers opérationnels et stratégiques ont été discutés, dont les suivants :

- L'adoption de quatre politiques institutionnelles :
  - Politique de promotion de la civilité, de prévention et de traitement du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail,
  - Politique de gestion des facultés affaiblies et de l'usage d'alcool et d'autres substances psychoactives en milieu de travail,
  - Politique sur la sécurité de l'information,
  - Politique encadrant la gestion contractuelle;
- L'évaluation des risques en matière de gestion contractuelle, de collusion et de corruption ;
- L'adoption du plan pluriannuel d'évaluation de programme ;
- La révision des règles de régie interne du CA ;
- L'adoption du profil de compétences des membres du CA ;
- La révision des formulaires de conflits d'intérêts des administrateurs ;
- La nomination de cinq nouveaux cadres supérieurs à des postes laissés vacants ainsi que la création d'un nouveau poste à la vice-présidence associée aux affaires scientifiques ;
- La recommandation du renouvellement du mandat de la PDG.

Une période de discussion à huis clos en présence et en l'absence de la présidente-directrice générale s'est tenue à chacune des séances ordinaires.

L'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités n'a pas été réalisée en 2019-2020, car les membres ont statué sur le besoin de revoir ce processus étant donné que les résultats obtenus lors de la dernière évaluation n'avaient pas permis de déterminer des aspects à améliorer.

Au regard de la formation continue, les membres ont participé à une demi-journée de formation offerte par le Collège des administrateurs de sociétés portant sur la gouvernance. Ils ont également eu l'occasion d'assister à un webinaire sur les enjeux de sécurité de l'information. Deux présentations scientifiques ont été réalisées, l'une pour présenter le Centre de collaboration national sur les politiques publiques et la santé, l'autre pour présenter l'exercice d'étalonnage réalisé auprès d'organisations comparables sur les processus d'assurance qualité de la production scientifique ainsi que les choix organisationnels en découlant. De plus, certains membres ont assisté aux Journées annuelles de santé publique tenues du 27 au 29 novembre 2019. Une visite du Laboratoire de santé publique du Québec a également été organisée en octobre 2019.

## Fonctionnement des comités

### Comité d'audit

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration, dont un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. La présidente-directrice générale n'est pas membre de ce comité.

#### Membres du comité d'audit au 31 mars 2020

- Carole Larouche, présidente du comité
- Céline Plamondon
- Sonia Bélanger
- Daniel Paré

Le mandat du comité d'audit consiste à examiner les dossiers à caractère financier dans le but de faire des recommandations au conseil d'administration. Son mandat touche majoritairement les secteurs des ressources financières et matérielles ainsi que les technologies de l'information.

En matière de ressources financières et matérielles, le comité s'intéresse principalement à l'intégrité des données financières, aux mécanismes de contrôle interne, à la gestion des risques, aux budgets, aux états financiers, aux investissements en immobilisations, aux processus de divulgation de l'information financière, à la gestion contractuelle et à la détection des fraudes. En matière de technologies de l'information, le comité s'intéresse principalement à la gestion des risques, à la sécurité de l'information, au respect de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles et à la continuité des opérations*.

En 2019-2020, le comité d'audit a tenu six rencontres régulières et une rencontre extraordinaire. Il a effectué des suivis systématiques sur le processus budgétaire, sur les dossiers importants en gestion contractuelle et sur les projets majeurs en technologies de l'information. Pendant cette période, le comité a recommandé l'adoption des états financiers du 31 mars 2019, l'affectation des excédents non affectés, l'adoption du budget 2019-2020, la signature des contrats de plus de 500 000 \$, la mise à jour de la politique de gestion contractuelle, l'adoption du plan annuel de gestion des risques en matière de collusion et de corruption et la mise à jour de la politique sur la protection et la sécurité de l'information. Le comité a apprécié le cadre de gestion et les mécanismes d'évaluation en matière de gestion contractuelle et a soutenu les travaux portant sur la sécurité de l'information. De plus, le comité d'audit a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec à deux reprises.

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de la présidente-directrice générale, du vice-président du conseil et de trois autres membres du conseil d'administration.

### Membres du comité de gouvernance et d'éthique au 31 mars 2020

- Nathalie Boisvert, présidente du comité
- Nicole Damestoy
- Denis Marion
- Pierre Fournier
- Lonozou Kpanake

Le mandat du comité de gouvernance et d'éthique consiste à élaborer des règles et des pratiques favorisant une saine culture de gouvernance, afin d'améliorer le mode de fonctionnement du conseil et de faciliter un processus de prise de décision éclairée et efficace. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu cinq réunions, lesquelles ont porté sur les sujets suivants :

- Recommandation du plan pluriannuel d'évaluation de programme ;
- Suivi des travaux organisationnels portant sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- Suivi du processus de nomination de nouveaux administrateurs ;
- Élaboration d'un profil de compétences des administrateurs ;
- Suivi du processus d'identification et d'évaluation des risques stratégiques de l'Institut ;
- Offre de formation continue pour les administrateurs au cours de l'année 2019-2020 ;
- Développement d'un cadre de formation des administrateurs couvrant la formation continue et l'accueil des nouveaux administrateurs ;
- Analyse et suivi de l'implantation des recommandations issues du rapport sur la gouvernance des sociétés d'État de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques ;
- Développement d'un tableau de bord afin de suivre l'atteinte des cibles de la planification stratégique ;
- Préparation des attentes signifiées de la PDG pour l'année 2020-2021 et du bilan des réalisations 2019-2020.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas procédé à une évaluation du fonctionnement du conseil pour l'année 2019-2020 puisqu'il était en processus de renouvellement des membres, mais a convenu de revoir en 2020-2021 le processus d'évaluation du fonctionnement du conseil et de mettre en place des évaluations annuelles.

## Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est composé de quatre membres du conseil d'administration, dont la présidente-directrice générale.

### Membres du comité des ressources humaines au 31 mars 2020

- Éric Goyer, président par intérim
- Sylvia Kairouz
- Nicole Damestoy
- Carole Lalonde

Le comité des ressources humaines est mandaté pour examiner les dossiers en matière de gestion des ressources humaines et de développement organisationnel dans le but de formuler des recommandations au conseil d'administration.

En 2019-2020, ce comité a effectué le suivi systématique de son plan de travail et des indicateurs de son tableau de bord. La démarche visant l'amélioration continue de la santé et du bien-être du personnel demeure une priorité pour le comité, qui a suivi l'avancement du plan d'action qui en découle. En plus de recommander la mise à jour de la politique de promotion de la civilité, de prévention et de traitement du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail, il a suivi les conclusions du plan de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement en milieu de travail. De façon statuaire, le comité recommande l'approbation du plan d'effectifs de l'Institut et, cette année, les membres du comité ont soutenu les travaux de révision de la structure d'encadrement supérieur et contribué à la dotation de postes de cadres supérieurs. Une recommandation favorable du comité a permis l'adoption de la nouvelle politique de gestion des facultés affaiblies et de l'usage d'alcool et d'autres substances psychoactives en milieu de travail. Le suivi des travaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan de relève et la planification des travaux portant sur l'élaboration d'un plan visant l'attraction et la rétention du personnel ont permis au comité d'apprécier les mesures mises en place qui permettront à l'Institut de miser davantage sur le plein potentiel de son personnel et de disposer des meilleures expertises en temps opportun.

## Comité d'éthique de santé publique

Le Comité d'éthique de santé publique (CESP) a tenu huit rencontres durant l'année 2019-2020. Il a examiné cinq projets et il a finalisé quatre demandes d'avis durant cette période. Ces quatre demandes relèvent du mandat particulier du Comité en matière de surveillance de l'état de santé de la population et de ses déterminants. En mars 2020, le CESP a temporairement suspendu ses activités à cause de la COVID-19. Enfin, le secrétariat du CESP a poursuivi les travaux de veille documentaire en signalant aux abonnés les récentes publications dans le domaine de l'éthique en santé publique.

## Mesures d'étalonnage

Le conseil d'administration a pris connaissance des résultats d'un étalonnage des processus qualité d'organisations comparables à l'Institut. Cet exercice a été réalisé dans le but de rehausser et d'uniformiser les standards de qualité du processus de production scientifique.

## Membres du conseil d'administration (en date du 31 mars 2020)

### **Nicole Damestoy**

(Nommée le 9 février 2020 pour un mandat de 2 ans – 3<sup>e</sup> mandat)

Nicole Damestoy est présidente-directrice générale de l'Institut national de santé publique du Québec depuis février 2015. Elle œuvre dans le domaine de la santé publique depuis près de 25 ans. Auparavant, elle a occupé divers postes de gestion au niveau régional, dont 8 ans à titre de directrice régionale de santé publique. Avant son arrivée à l'Institut, elle a collaboré à la rédaction de la Politique gouvernementale de prévention en santé et du Programme national de santé publique du Québec 2015-2025.



Mme Damestoy est professeure agrégée de clinique à l'École de santé publique de l'Université de Montréal et professeure auxiliaire au Département d'épidémiologie, biostatistique et santé au travail de la faculté de médecine de l'Université McGill. Diplômée de la faculté de médecine de l'Université McGill, elle détient une maîtrise en épidémiologie et biostatistique de la même université. Nicole Damestoy est membre du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (santé publique et médecine préventive).

## Secteur santé et services sociaux

### **Sonia Bélanger**

(Nommée le 3 juillet 2018 pour un mandat de 4 ans – 2<sup>e</sup> mandat)

Sonia Bélanger est présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Détentrice d'une maîtrise en administration de la santé et boursière du programme FORCES EXTRA de la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé, Mme Bélanger cumule plusieurs années à titre de gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux. Elle siège également au conseil d'administration de Montréal InVivo et au conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.



### **Nathalie Boisvert**

(Nommée le 21 juin 2017 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Nathalie Boisvert est présidente-directrice générale du Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James. Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'administration – gestion et développement des organisations et d'un baccalauréat en service social, Mme Boisvert cumule plus de 30 années d'expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont plusieurs dans des fonctions de gestion. Elle siège également au conseil d'administration du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (GACEQ), à titre de présidente, et au conseil d'administration du CRSSS de la Baie-James.



### **Éric Goyer**

(Nommé le 21 juin 2017 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Éric Goyer est directeur de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides et du CRSSS de la Baie-James. Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université Laval, d'une maîtrise en santé communautaire et d'un diplôme d'études spécialisées en santé communautaire, le Dr Goyer exerce en santé publique depuis plus de 20 ans. Il est membre du conseil d'administration de Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL).



### **Daniel Paré**

(Nommé le 3 juillet 2018 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Daniel Paré est président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches. Il cumule plus de 25 années à titre de gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux, années au cours desquelles ses qualités de visionnaire l'ont amené à exercer un leadership dans des transformations organisationnelles. M. Paré siège également au conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski ainsi qu'au conseil d'administration du CISSS de Chaudière-Appalaches.



## **Secteur éducation**

### **Pierre Fournier**

(Nommé le 18 novembre 2015 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Détenteur d'une maîtrise en santé communautaire de l'Université de Montréal et d'un doctorat en médecine de l'Université de Nice, le Dr Pierre Fournier mène une carrière en santé publique depuis plus de 40 années, tant au Québec que dans des pays européens et africains. Il a cumulé les responsabilités de chercheur, professeur titulaire, doyen de l'École de santé publique de l'Université de Montréal et gestionnaire en santé publique sur les plans national et international. Il est l'auteur de nombreuses publications touchant la santé publique et mondiale.



### **Sylvia Kairouz**

(Nommée le 18 novembre 2015 pour un mandat de 4 ans – 2<sup>e</sup> mandat)

Sylvia Kairouz est détentrice d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Montréal. Professeure titulaire au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia, Mme Kairouz est aussi directrice du Laboratoire de recherche sur les habitudes de vie et les dépendances dans cette même université. Elle est également titulaire de la Chaire de recherche sur le jeu du Fonds de recherche du Québec – Société et culture et dirige l'équipe de recherche en partenariat HERMES sur la numérisation et le jeu en ligne du même Fonds de recherche du Québec.



### **Lonzozou Kpanake**

(Nommé le 3 juillet 2018 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Lonzozou Kpanake est professeur de psychologie à l'Université TÉLUQ, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le jugement éthique et membre de l'Ordre des psychologues du Québec. Ses travaux de recherche portent sur les soins de santé, la promotion de la santé et la prévention des maladies.



### **Carole Lalonde**

(Nommée le 18 novembre 2015 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Carole Lalonde est professeure titulaire au Département de management de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Détentrice d'un doctorat en administration, Mme Lalonde possède une vaste expérience en gestion dans les organisations de santé et de services sociaux et s'intéresse plus particulièrement aux changements et aux crises dans les organisations.



## **Secteur sociéconomique**

### **Carole Larouche**

(Nommée le 18 novembre 2015 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Carole Larouche est directrice nationale des finances à la Fondation canadienne du rein. Détentrice d'une maîtrise en administration des affaires, elle a développé une expertise dans l'amélioration des processus ainsi que dans l'efficacité et l'efficience des organisations. Mme Larouche est membre de l'Association des MBA du Québec.



### **Denis Marion**

(Nommé le 18 novembre 2015 – 2<sup>e</sup> mandat)

Denis Marion est maire de la Municipalité de Massueville et président-directeur général de Gestion Alter Ego, une firme de consultants en gestion de projet et en communication stratégique située dans la région de Sorel-Tracy. Il travaille avec des organismes locaux, régionaux et nationaux, particulièrement dans les domaines liés à la santé publique et à l'éducation. Denis Marion a notamment fait carrière dans le milieu politique sur les scènes québécoise et fédérale. À titre de maire, il siège au conseil municipal de Massueville et au conseil de la MRC de Pierre-De Saurel. Il a présidé le Réseau québécois des villes et villages en santé de 2017 à 2019.



### **Céline Plamondon**

(Nommée le 18 novembre 2015 pour un mandat de 4 ans – 1<sup>er</sup> mandat)

Céline Plamondon, FCPA auditeur, FCA, CIA, est vérificatrice principale, Éthique et juricomptabilité, au Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal. Mme Plamondon possède une vaste expérience dans le domaine des finances en audit, en contrôles internes, en conformité et en stratégie de gouvernance. Elle siège également au conseil d'administration du Circuit des arts Memphrémagog.



## **Représentant du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux**

### **Horacio Arruda**

(Nommé le 19 juillet 2016)

Dr Horacio Arruda est sous-ministre adjoint à la Direction générale de la santé publique et directeur national de santé publique. Spécialiste en santé communautaire et en médecine préventive, membre associé du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Dr Arruda a fait carrière comme médecin-conseil et professeur de médecine sociale et préventive avant d'occuper des fonctions de gestion au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux.



## Grille de la concordance entre le profil de compétences et d'expérience et la composition du CA

| MEMBRES DU CA         | FONCTION                                  | RÉSEAU DE LA SANTÉ | DIRECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE | MILIEU DE L'ÉDUCATION | MILIEUX SOCIO ÉCONOMIQUES | MEMBRE DE L'ORDRE DES CPA | HOMME | FEMME | RÉGION               |
|-----------------------|---|--------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|-------|-------|----------------------|
| M. Horacio Arruda     | Représentant du sous-ministre de la santé |                    |                             |                       |                           |                           | X     |       |                      |
| Mme Sonia Bélanger    |   | X                  |                             |                       |                           |                           |       | X     | Montréal             |
| Mme Nathalie Boisvert |   | X                  |                             |                       |                           |                           |       | X     | Nord-du-Québec       |
| Mme Nicole Damestoy   | Présidente-directrice générale            |                    |                             |                       |                           |                           |       | X     |                      |
| M. Éric Goyer         |   | X                  | X                           |                       |                           |                           | X     |       | Laval                |
| M. Pierre Fournier    |   |                    |                             | X                     |                           |                           | X     |       | Montréal             |
| Mme Sylvia Kairouz    |   |                    |                             | X                     |                           |                           |       | X     | Capitale-Nationale   |
| M. Lonozou Kpanake    |   |                    |                             | X                     |                           |                           | X     |       | Laval                |
| Mme Carole Lalonde    |   |                    |                             | X                     |                           |                           |       | X     | Capitale-Nationale   |
| Mme Carole Larouche   |   |                    |                             |                       | X                         |                           |       | X     | Lanaudière           |
| M. Denis Marion       | Vice-président                            |                    |                             |                       | X                         |                           | X     |       | Montérégie           |
| M. Daniel Paré        |   | X                  |                             |                       |                           |                           | X     |       | Chaudière-Appalaches |
| Mme Céline Plamondon  |   |                    |                             |                       | X                         | X                         |       | X     | Montérégie           |

## Assiduité des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités

Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

|                          | CONSEIL D'ADMINISTRATION | COMITÉ D'AUDIT | COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE | COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES |
|--------------------------|--------------------------|----------------|------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Nombre de séances</b> | <b>7</b>                 | <b>7</b>       | <b>5</b>                           | <b>5</b>                       |
| M. Horacio Arruda        | 5                        |                |                                    |                                |
| Mme Sonia Bélanger       | 5                        | 4              |                                    |                                |
| Mme Nathalie Boisvert    | 6                        |                | 4                                  |                                |
| Mme Nicole Damestoy      | 7                        |                | 5                                  |                                |
| M. Éric Goyer            | 5                        |                |                                    | 1                              |
| M. Pierre Fournier       | 4                        |                | 4                                  |                                |
| Mme Sylvia Kairouz       | 3                        |                |                                    | 3                              |
| M. Lonozou Kpanake       | 6                        |                | 4                                  |                                |
| Mme Carole Lalonde       | 5                        |                |                                    | 3                              |
| Mme Carole Larouche      | 4                        | 7              |                                    |                                |
| M. Denis Marion          | 7                        |                | 4                                  |                                |
| M. Daniel Paré           | 5                        | 4              |                                    |                                |
| Mme Céline Plamondon     | 5                        | 7              |                                    |                                |

## Rémunération

### Membres du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés, à l'exception de la présidente-directrice générale, qui exerce ses fonctions à titre exclusif et à temps plein. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

### Rémunération des dirigeantes et dirigeants les mieux rémunérés dans l'organisation

| NOM DU DIRIGEANT  | FONCTION OCCUPÉE                     | SALAIRE ANNUEL DE BASE | SALAIRE ANNUEL VERSÉ 2019-2020 | BONIS VERSÉS | AUTRES FORME DE RÉMUNÉRATION (allocation de dépenses, avantages imposables liés à l'utilisation d'une automobile, cotisations professionnelles, etc.) |
|-------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------------------|--------------|---|
| Nicole Damestoy   | Présidente-directrice générale       | 285 638,00 \$          | 288 320,25 \$                  | S.O.         | 14 700,00 \$  |
| Daniel Bolduc     | Directeur scientifique               | 143 999,06 \$          | 145 398,69 \$                  | S.O.         | S.O.  |
| Florence Lacasse  | Directrice des opérations            | 143 999,06 \$          | 29 020,58 \$                   | S.O.         | S.O.  |
| Caroline Drolet   | Directrice scientifique              | 136 033,78 \$          | 47 364,82 \$                   | S.O.         | S.O.  |
| Sylvain Mercier   | Directeur des opérations par intérim | 136 033,78 \$          | 124 447,15 \$                  | S.O.         | S.O.  |
| Claude Bernier    | Directeur                            | 128 508,90 \$          | 129 715,73 \$                  | S.O.         | S.O.  |
| Dominique Grenier | Chef d'unité scientifique            | 105 851,83 \$          | 127 268,76 \$                  | S.O.         | S.O.  |

L'écart entre le salaire versé et le salaire annuel de base s'explique par des nominations ayant eu lieu en cours d'année. Si le salaire versé dépasse le salaire de base, cette différence s'explique d'abord par l'ajout d'un montant forfaitaire équivalant à 0,5 % du salaire de base à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, applicable à tous les titres d'emploi de l'Institut selon les paramètres autorisés par le Conseil du trésor. Cette différence se justifie également par le fait que l'année financière 2019-2020 inclut une journée supplémentaire par rapport aux années précédentes. À la dernière ligne du tableau, des heures supplémentaires travaillées expliquent que l'écart soit plus grand.

### Honoraires payés à la vérificatrice ou vérificateur externe

Il n'y a aucuns honoraires versé à la vérificatrice ou au vérificateur externe. Ces honoraires sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

## 4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

### Nombre total de demandes reçues

|  |    |
|--|----|
| <b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES</b> | 27 |
|--|----|

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

| DÉLAI DE TRAITEMENT               | DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATIONS |
|-----------------------------------|--|--|----------------|
| 0 à 20 jours                      | 15   | 2  | 0              |
| 21 à 30 jours                     | 7  | 0  | 0              |
| 31 jours et plus (le cas échéant) | 3  | 0  | 0              |
| <b>Total</b>                      | <b>25</b>                                      | <b>2</b>   | <b>0</b>       |

### Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

| DÉCISION RENDUE         | DEMANDE D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS | DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | RECTIFICATIONS | DISPOSITIONS DE LA LOI <sup>1</sup> INVOQUÉES |
|-------------------------|--|--|----------------|---|
| Acceptée (entièrement)  | 8  | 2  | 0              | S. O.   |
| Partiellement acceptées | 5  | 0  | 0              | Art. 22, 23, 24 et 59                         |
| Refusée (entièrement)   | 1  | 0  | 0              | Art. 37 et 39                                 |
| Autres                  | 11   | 0  | 0              | Art. 1 et 48                                  |

<sup>1</sup> Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### Mesures d'accommodement et avis de révision

|   |   |
|---|---|
| <b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE</b> | 0 |
| <b>NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION</b>                   | 0 |

## 4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

### Comité permanent et mandataire

| QUESTIONS   | RÉPONSES   |
|---|------------|
| Avez-vous un ou une mandataire ?  | Oui        |
| Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?  | 50 ou plus |
| Avez-vous un comité permanent ?   | Oui        |
| Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?<br>Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : _____   | Non        |
| Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?<br>Si oui, expliquez lesquelles : | Non        |

### Statut de la politique linguistique institutionnelle

| QUESTIONS   | RÉPONSES |
|---|----------|
| Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?<br>Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : 15 octobre 2003 | Oui      |
| Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?<br>Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après qu'elle ait reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :<br>5 octobre 2016.       | Oui      |

### Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

| QUESTIONS  | RÉPONSES |
|--|----------|
| Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?<br>Si oui, expliquez lesquelles : Mise à jour des outils de révision linguistique (méthode de révision des publications, février 2020). | Oui      |

## 4.8 Politique de financement des services publics

La politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

### Biens et services actuellement tarifés

Les services d'analyses spécialisées de laboratoire sont les principaux services tarifés à l'Institut. Ils comprennent tous les services facturés à l'extérieur des entités du gouvernement du Québec. Les tarifs sont établis en fonction de la méthode de coût de revient majoré. Les revenus tarifés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 s'élèvent à 6,056 millions de dollars. La tarification vise à récupérer la totalité des coûts relatifs aux services rendus. Les tarifs sont indexés ou révisés annuellement ou selon l'importance et le volume des services à rendre.

### Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Le coût des biens et des services non tarifés est révisé annuellement en fonction de l'indexation des coûts. La tarification est basée sur le coût de revient, dans l'objectif de couvrir l'ensemble des coûts associés aux services non tarifés.



# 5. ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2020

|  |    |
|--|----|
| 5.1 Rapport de la direction                | 60 |
| 5.2 Rapport de l'auditeur indépendant      | 61 |
| 5.3 États financiers                       | 64 |
| État des résultats et de l'excédent cumulé | 64 |
| État de la situation financière            | 65 |
| État de la variation de la dette nette     | 66 |
| État des flux de trésorerie                | 67 |
| Notes complémentaires                      | 68 |

## 5.1 Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé  
Nicole Damestoy  
Présidente-directrice générale

Original signé  
Claude Bernier, CPA, CA  
Directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative

Québec, le 15 juillet 2020

## 5.2 Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion de réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion de réserve

L'entité n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2020 et 2019, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'entité et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de l'entité respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

|   | Augmentation estimée<br>En dollars |            |
|---|------------------------------------|------------|
|   | 2020                               | 2019       |
| <b>État de la situation financière</b>                          |                                    |            |
| Subventions à recevoir - Gouvernement du Québec                 | 15 635 897                         | 15 635 897 |
| Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles | 15 635 897                         | 15 635 897 |
| <b>Dette nette et excédent cumulé</b>                           | -                                  | -          |

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité au 31 mars 2020 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 15 juillet 2020

## 5.3 États financiers

### État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2020

|  | 2020              |                   | 2019       |
|--|-------------------|-------------------|------------|
|  | BUDGET<br>\$      | RÉEL<br>\$        | RÉEL<br>\$ |
| <b>Revenus</b>   |                   |                   |            |
| Subventions du gouvernement du Québec  | 66 519 900        | 66 752 634        | 62 487 885 |
| Subventions du gouvernement du Canada  | 1 969 600         | 2 286 996         | 1 956 472  |
| Ventes de services   | 8 321 700         | 7 913 677         | 9 404 854  |
| Autres revenus   | 1 085 100         | 1 648 121         | 792 386    |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 13) | 150 000           | 143 677           | 248 931    |
| Intérêts   | 675 000           | 772 079           | 610 340    |
|  | <b>78 721 300</b> | <b>79 517 184</b> | 75 500 868 |
| <b>Charges</b>   |                   |                   |            |
| Salaires et avantages sociaux (note 3)   | 53 342 700        | 51 176 114        | 48 373 513 |
| Services professionnels et administratifs  | 7 316 100         | 8 171 717         | 6 592 875  |
| Fournitures médicales et de laboratoire  | 3 475 200         | 4 044 511         | 3 380 192  |
| Locaux   | 5 322 100         | 5 224 428         | 5 248 816  |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 14)                                | 2 908 800         | 2 628 843         | 2 308 418  |
| Frais de déplacement   | 850 000           | 636 754           | 661 849    |
| Intérêts sur la dette  | —                 | 10 901            | 1 618      |
| Frais de bureau  | 501 500           | 594 584           | 511 519    |
| Papeterie et impression  | 410 700           | 384 216           | 331 130    |
| Frais de comité  | 75 400            | 109 580           | 81 197     |
| Entretien et réparations   | 4 054 500         | 3 791 267         | 3 891 833  |
| Frais d'organisation de formation externe  | 254 400           | 288 319           | 213 637    |
| Formation interne  | 262 500           | 202 605           | 176 820    |
| Télécommunications   | 229 200           | 181 685           | 206 944    |
| Documentation  | 292 200           | 352 611           | 311 897    |
| Matériel roulant   | 122 100           | 114 778           | 147 675    |
| Location d'équipements   | 132 100           | 127 562           | 147 842    |
| Assurances   | 75 300            | 74 012            | 73 191     |
| Créances irrécouvrables  | 45 000            | 72 244            | 34 649     |
| Frais bancaires  | 18 000            | 10 950            | 10 533     |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles                                    | —                 | 135 525           | —          |
|  | <b>79 687 800</b> | <b>78 333 206</b> | 72 706 148 |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>  | <b>(966 500)</b>  | <b>1 183 978</b>  | 2 794 720  |
| <b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>  | <b>19 892 725</b> | <b>19 892 725</b> | 17 098 005 |
| <b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 4 et 19)</b>                          | <b>18 926 225</b> | <b>21 076 703</b> | 19 892 725 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

É

au 31 mars 2020

|   | 2020               | 2019        |
|---|--------------------|-------------|
|   | \$                 | \$          |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>  |                    |             |
| Trésorerie  | <b>36 663 623</b>  | 15 944 097  |
| Dépôts à terme (note 5)   | —                  | 17 000 000  |
| Créances (note 6)   | <b>6 240 058</b>   | 4 767 360   |
| Subventions à recevoir (note 7)   | <b>17 053 699</b>  | 12 305 434  |
|   | <b>59 957 380</b>  | 50 016 891  |
| <b>PASSIFS</b>  |                    |             |
| Charges à payer et frais courus (note 8)                                  | <b>19 019 056</b>  | 11 901 397  |
| Emprunt (note 9)  | <b>15 635 897</b>  | 15 635 897  |
| Dettes (note 10)  | <b>2 243 689</b>   | 1 482 638   |
| Revenus reportés (note 11)  | <b>28 523 153</b>  | 27 440 575  |
| Provision pour congés de maladie (note 12)                                | —                  | 48 663      |
| Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 13) | <b>1 115 520</b>   | 1 101 197   |
|   | <b>66 537 315</b>  | 57 610 367  |
| <b>DETTE NETTE</b>  | <b>(6 579 935)</b> | (7 593 476) |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>  |                    |             |
| Immobilisations corporelles (note 14)                                     | <b>26 452 612</b>  | 26 266 878  |
| Stocks de fournitures   | <b>210 716</b>     | 167 297     |
| Charges payées d'avance   | <b>993 310</b>     | 1 052 026   |
|   | <b>27 656 638</b>  | 27 486 201  |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b> (note 4)   | <b>21 076 703</b>  | 19 892 725  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### Obligations contractuelles (note 16)

Original signé  
Nicole Damestoy  
Présidente-directrice générale

Original signé  
Céline Plamondon, FCPA auditeur, FCA, CIA  
Présidente par intérim du comité d'audit

## État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 mars 2020

|  | 2020                |                    | 2019        |
|--|---------------------|--------------------|-------------|
|  | BUDGET              | RÉEL               | RÉEL        |
|  | \$                  | \$                 | \$          |
| <b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>                | <b>(966 500)</b>    | <b>1 183 978</b>   | 2 794 720   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles              | <b>(5 186 500)</b>  | <b>(3 247 357)</b> | (4 466 089) |
| Disposition et transfert d'immobilisations corporelles | <b>1 086 500</b>    | <b>786 917</b>     | 1 248 273   |
| Amortissement des immobilisations corporelles          | <b>2 908 800</b>    | <b>2 628 843</b>   | 2 308 418   |
| Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles   | <b>(420 000)</b>    | <b>(354 137)</b>   | (342 952)   |
|  | <b>(2 241 200)</b>  | <b>(185 734)</b>   | (1 252 350) |
| Acquisition de stocks de fournitures                   | <b>(3 600 000)</b>  | <b>(4 087 930)</b> | (3 385 424) |
| Acquisition de charges payées d'avance                 | <b>(1 600 000)</b>  | <b>(1 802 800)</b> | (1 846 615) |
| Utilisation de stocks de fournitures                   | <b>3 600 000</b>    | <b>4 044 511</b>   | 3 380 192   |
| Utilisation de charges payées d'avance                 | <b>1 600 000</b>    | <b>1 861 516</b>   | 1 672 405   |
|  | <b>—</b>            | <b>15 297</b>      | (179 442)   |
| <b>Diminution (augmentation) de la dette nette</b>     | <b>(3 207 700)</b>  | <b>1 013 541</b>   | 1 362 928   |
| <b>Dette nette au début de l'exercice</b>              | <b>(7 593 476)</b>  | <b>(7 593 476)</b> | (8 956 404) |
| <b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>              | <b>(10 801 176)</b> | <b>(6 579 935)</b> | (7 593 476) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# É

de l'exercice clos le 31 mars 2020

|  | 2020               | 2019         |
|--|--------------------|--------------|
|  | \$                 | \$           |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                    |              |
| Excédent de l'exercice   | <b>1 183 978</b>   | 2 794 720    |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :                                      |                    |              |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                    | <b>2 628 843</b>   | 2 308 418    |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles                              | <b>135 525</b>     | —            |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles     | <b>(143 677)</b>   | (248 931)    |
|  | <b>3 804 669</b>   | 4 854 207    |
| Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :                     |                    |              |
| Créances   | <b>(821 306)</b>   | 1 360 232    |
| Subventions à recevoir   | <b>(4 748 265)</b> | (495 144)    |
| Stocks de fournitures  | <b>(43 419)</b>    | (5 232)      |
| Charges payées d'avance  | <b>58 716</b>      | (174 210)    |
| Charges à payer et frais courus (note 14)  | <b>7 355 644</b>   | (1 042 403)  |
| Revenus reportés   | <b>1 082 578</b>   | 4 394 197    |
| Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles | <b>158 000</b>     | 110 000      |
| Provision pour congés de maladie   | <b>(48 663)</b>    | (6 208)      |
|  | <b>2 993 285</b>   | 4 141 232    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>                   | <b>6 797 954</b>   | 8 995 439    |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>  |                    |              |
| Dépôts à terme remboursés  | <b>17 000 000</b>  | 14 750 000   |
| Dépôts à terme effectués (note 5)  | <b>—</b>           | (20 500 000) |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>                        | <b>17 000 000</b>  | (5 750 000)  |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                             |                    |              |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 14)                              | <b>(2 666 955)</b> | (3 874 028)  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b> | <b>(2 666 955)</b> | (3 874 028)  |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                    |              |
| Variation nette de l'emprunt   | <b>—</b>           | 217 275      |
| Remboursements de la dette   | <b>(411 473)</b>   | (237 658)    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                      | <b>(411 473)</b>   | (20 383)     |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>                                | <b>20 719 526</b>  | (648 972)    |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>   | <b>15 944 097</b>  | 16 593 069   |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>   | <b>36 663 623</b>  | 15 944 097   |
| <b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>  |                    |              |
| Intérêts reçus   | <b>968 088</b>     | 486 756      |
| Intérêts versés  | <b>10 901</b>      | 1 618        |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

au 31 mars 2020

## 1 Constitution et objet

L'Institut national de santé publique du Québec, ci-après « l'Institut », constitué par la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les établissements de santé, institués en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

## 2 Principales méthodes comptables

### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

### Utilisation d'estimation

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

### Instruments financiers

La trésorerie, les dépôts à terme, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des taxes à payer et des charges sociales), l'emprunt et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Constatation des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de revenus reportés ou de subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les subventions provenant de tiers (autres que les gouvernements) relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

## Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## ACTIFS FINANCIERS

### Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

## PASSIFS

### Avantages sociaux futurs

#### *Provision pour vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

#### *Provision pour congés de maladie*

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Puisque le passif provient uniquement des banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut, le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du solde de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

Les subventions reçues des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Aménagements majeurs  | Sur la durée des baux |
| Équipements spécialisés                                       | 10 ans                |
| Matériel informatique   | 3 à 5 ans             |
| Logiciels et licences   | 3 à 5 ans             |
| Matériel roulant  | 10 ans                |
| Mobilier et équipements                                       | 5 ans                 |
| Améliorations locatives                                       | 5 à 10 ans            |
| Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 10 ans                |

Le développement informatique en cours n'est pas amorti. Il sera amorti à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

### Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel les stocks sont consommés.

### 3 Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

### 4 Excédent cumulé

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

|  | 2020                 |                   |                   | 2019        |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------|
|  | Activités régulières | Projets spéciaux  | Total             | Total       |
|  | \$                   | \$                | \$                | \$          |
| <b>Excédent cumulé non affecté</b>         |                      |                   |                   |             |
| Solde au début                             | 1 356 366            | 32 503            | 1 388 869         | 2 285 672   |
| Excédent annuel                            | 1 116 533            | 918 901           | 2 035 434         | 3 832 297   |
| Transfert de l'excédent cumulé affecté     | (1 500 000)          | (1 020 138)       | (2 520 138)       | (4 729 100) |
| Solde à la fin                             | 972 899              | (68 734)          | 904 165           | 1 388 869   |
| <b>Excédent cumulé affecté</b>             |                      |                   |                   |             |
| Solde au début                             | 10 687 051           | 7 816 805         | 18 503 856        | 14 812 333  |
| Déficit annuel                             | (765 580)            | (85 876)          | (851 456)         | (1 037 577) |
| Transfert à l'excédent cumulé non affecté  | (3 600 437)          | 3 600 437         | —                 | —           |
| Transfert de l'excédent cumulé non affecté | 1 500 000            | 1 020 138         | 2 520 138         | 4 729 100   |
| Solde à la fin                             | 7 821 034            | 12 351 504        | 20 172 538        | 18 503 856  |
| <b>Total (note 19)</b>                     | <b>8 793 933</b>     | <b>12 282 770</b> | <b>21 076 703</b> | 19 892 725  |

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 20 172 538 \$ (18 503 856 \$ en 2019) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

### 5 Dépôt à terme

|  | 2020 | 2019       |
|--|------|------------|
|  | \$   | \$         |
| Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 2,48 %, échu le 2 mai 2019      | —    | 8 000 000  |
| Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 2,49 %, échu le 24 octobre 2019 | —    | 4 000 000  |
| Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 2,59 %, échu le 24 janvier 2020 | —    | 5 000 000  |
|  | —    | 17 000 000 |

## 6 Créances

|                        | 2020             | 2019             |
|------------------------|------------------|------------------|
|                        | \$               | \$               |
| Gouvernement du Québec | 2 840 575        | 2 360 651        |
| Gouvernement du Canada | 2 206 256        | 896 352          |
| Clients                | 1 193 227        | 1 510 357        |
|                        | <b>6 240 058</b> | <b>4 767 360</b> |

## 7 Subventions à recevoir

|                        | 2020              | 2019              |
|------------------------|-------------------|-------------------|
|                        | \$                | \$                |
| Gouvernement du Québec | 15 822 019        | 10 978 693        |
| Gouvernement du Canada | 740 339           | 390 326           |
| Autres                 | 491 341           | 936 415           |
|                        | <b>17 053 699</b> | <b>12 305 434</b> |

## 8 Charges à payer et frais courus

|  | 2020              | 2019              |
|--|-------------------|-------------------|
|  | \$                | \$                |
| Gouvernement du Québec                                 | 1 952 220         | 666 493           |
| Provision pour congés de maladie payables annuellement | 224 460           | 204 163           |
| Provision pour vacances                                | 4 028 030         | 3 785 553         |
| Salaires   | 2 085 027         | 1 282 912         |
| Charges sociales                                       | 1 666 425         | 519 217           |
| Autres   | 9 062 894         | 5 443 059         |
|  | <b>19 019 056</b> | <b>11 901 397</b> |

## 9 Emprunt

|                 | 2020       | 2019       |
|-----------------|------------|------------|
|                 | \$         | \$         |
| Marge de crédit | 15 635 897 | 15 635 897 |

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au système d'information SI-PMI. La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en octobre 2020. Au 31 mars 2020, le taux est de 1,908 % (2,305 % en 2019).

## 10 Dette

### Emprunts sur billet :

Taux fixe de 2,45 %, versements mensuels de 604 \$ incluant capital et intérêts, échéant en février 2023

Taux fixe de 2,73 %, versements mensuels de 823 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mai 2023

Taux fixe de 2,45 %, versements mensuels de 5 304 \$ incluant capital et intérêts, échéant en mars 2024

Taux fixe de 2,73 %, versements mensuels de 708 \$ incluant capital et intérêts, échéant en décembre 2023

Taux fixe de 2,36 %, versements mensuels de 6 706 \$ incluant capital et intérêts, échéant en octobre 2024

### Obligations en vertu de contrats de location-acquisition :

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 5 825 \$, au taux de 3,5 %, échéant en décembre 2023

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 7 105 \$, au taux de 3,5 %, échéant en juin 2023

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 6 945 \$, au taux de 2,9 %, échéant en avril 2022

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 4 870 \$, au taux de 2,9 %, échéant en janvier 2022

Location d'équipement avec option d'achat, versements mensuels en capital de 12 537 \$, au taux de 3,3 %, échéant en mars 2025

| 2020             | 2019             |
|------------------|------------------|
| \$               | \$               |
| 20 371           | 27 027           |
| 29 912           | 38 834           |
| 247 517          | 299 837          |
| 30 255           | —                |
| 349 264          | —                |
| <b>677 319</b>   | <b>365 698</b>   |
| 256 300          | 332 025          |
| 277 107          | 362 370          |
| 173 625          | 256 965          |
| 107 140          | 165 580          |
| 752 198          | —                |
| <b>1 566 370</b> | <b>1 116 940</b> |
| <b>2 243 689</b> | <b>1 482 638</b> |

Le montant des versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

|           | \$      |
|-----------|---------|
| 2020-2021 | 596 765 |
| 2021-2022 | 596 623 |
| 2022-2023 | 474 789 |
| 2023-2024 | 373 204 |
| 2024-2025 | 202 308 |

## 11 Revenus reportés

|                              | 2020                   |                        |                  |                   |
|------------------------------|------------------------|------------------------|------------------|-------------------|
|                              | Gouvernement du Québec | Gouvernement du Canada | Autres           | Total             |
|                              | \$                     | \$                     | \$               | \$                |
| Solde au début de l'exercice | 24 468 080             | 403 363                | 2 569 132        | 27 440 575        |
| Contributions de l'exercice  | 29 269 271             | 2 647 943              | 8 363 258        | 40 280 472        |
| Virement de l'exercice       | (29 143 749)           | (2 285 746)            | (7 768 399)      | (39 197 894)      |
| Solde de fin de l'exercice   | <b>24 593 602</b>      | <b>765 560</b>         | <b>3 163 991</b> | <b>28 523 153</b> |

## 11 Revenus reportés (suite)

|                              | 2019                      |                           |             |              |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------|--------------|
|                              | Gouvernement<br>du Québec | Gouvernement<br>du Canada | Autres      | Total        |
|                              | \$                        | \$                        | \$          | \$           |
| Solde au début de l'exercice | 20 350 617                | 316 693                   | 2 379 068   | 23 046 378   |
| Contributions de l'exercice  | 30 575 613                | 2 040 742                 | 8 696 249   | 41 312 604   |
| Virement de l'exercice       | (26 458 150)              | (1 954 072)               | (8 506 185) | (36 918 407) |
| Solde de fin de l'exercice   | 24 468 080                | 403 363                   | 2 569 132   | 27 440 575   |

## 12 Avantages sociaux futurs

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible, et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est de 12,82 % à 12,29 %.

Pour l'année civile 2019, la compensation prévue au RRPE et au RRAS a été établie à 2,97 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, et un montant équivalent pour la partie à verser par les employés. Pour l'année civile 2020, le montant de compensation à verser par les employeurs (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2019 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible et estimé à 5,94 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 495 786 \$ (3 522 300 \$ en 2019). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert. Cette provision est nulle au 31 mars 2020 (48 663 \$ en 2019).

## 13 Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

|                              | 2020             | 2019             |
|------------------------------|------------------|------------------|
|                              | \$               | \$               |
| Solde de début de l'exercice | 1 101 197        | 1 240 128        |
| Augmentation de l'exercice   | 158 000          | 110 000          |
| Virement de l'exercice       | (143 677)        | (248 931)        |
|                              | <b>14 323</b>    | <b>(138 931)</b> |
| Solde de fin de l'exercice   | <b>1 115 520</b> | <b>1 101 197</b> |

## 14 Immobilisations corporelles

|                               | Aménagements majeurs | Équipements spécialisés | Matériel informatique | Logiciels et licences | Matériel roulant | Mobilier et équipements | Améliorations locatives | Développement informatique en cours | Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 2020              |
|-------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|
| Coût                          | \$                   | \$                      | \$                    | \$                    | \$               | \$                      | \$                      | \$                                  | \$  | \$                |
| Solde au début                | 11 969 580           | 12 882 754              | 4 464 039             | 3 927 116             | 1 469 836        | 4 200 528               | 674 446                 | 15 918 611                          | 1 487 718   | 56 994 628        |
| Acquisitions                  | —                    | 942 482                 | 384 108               | 35 795                | —                | 225 185                 | 420 327                 | 841 399                             | 752 198   | 3 601 494         |
| Disposition                   | —                    | (208 500)               | —                     | —                     | —                | —                       | —                       | —                                   | —   | (208 500)         |
| Radiations et transferts      | —                    | (1 791 498)             | (471 689)             | 15 718 690            | —                | —                       | —                       | (16 370 082)                        | —   | (2 914 579)       |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>11 969 580</b>    | <b>11 825 238</b>       | <b>4 376 458</b>      | <b>19 681 601</b>     | <b>1 469 836</b> | <b>4 425 713</b>        | <b>1 094 773</b>        | <b>389 928</b>                      | <b>2 239 916</b>  | <b>57 473 043</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                      |                         |                       |                       |                  |                         |                         |                                     |   |                   |
| Solde au début                | 11 017 352           | 8 824 249               | 3 059 811             | 2 028 000             | 1 427 195        | 3 859 089               | 295 888                 | —                                   | 216 166   | 30 727 750        |
| Amortissement                 | 317 411              | 849 604                 | 601 497               | 440 703               | 6 253            | 134 543                 | 92 450                  | —                                   | 186 382   | 2 628 843         |
| Disposition                   | —                    | (72 975)                | —                     | —                     | —                | —                       | —                       | —                                   | —   | (72 975)          |
| Radiations                    | —                    | (1 791 498)             | (471 689)             | —                     | —                | —                       | —                       | —                                   | —   | (2 263 187)       |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>11 334 763</b>    | <b>7 809 380</b>        | <b>3 189 169</b>      | <b>2 468 703</b>      | <b>1 433 448</b> | <b>3 993 632</b>        | <b>388 338</b>          | <b>—</b>                            | <b>402 548</b>  | <b>31 020 431</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>634 817</b>       | <b>4 015 858</b>        | <b>1 186 839</b>      | <b>17 212 898</b>     | <b>36 388</b>    | <b>432 081</b>          | <b>706 435</b>          | <b>389 928</b>                      | <b>1 837 368</b>  | <b>26 452 612</b> |

|                               | Aménagements majeurs | Équipements spécialisés | Matériel informatique | Logiciels et licences | Matériel roulant | Mobilier et équipements | Améliorations locatives | Développement informatique en cours | Équipements spécialisés sous contrats de location-acquisition | 2019              |
|-------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|---|-------------------|
| Coût                          | \$                   | \$                      | \$                    | \$                    | \$               | \$                      | \$                      | \$                                  | \$  | \$                |
| Solde au début                | 11 969 580           | 12 603 612              | 3 545 150             | 1 927 493             | 1 469 836        | 3 977 853               | 299 761                 | 17 453 431                          | 708 900   | 53 955 616        |
| Acquisitions                  | —                    | 543 843                 | 1 290 210             | 38 066                | —                | 222 675                 | 374 685                 | 1 560 744                           | 778 818   | 4 809 041         |
| Radiations et transferts      | —                    | (264 701)               | (371 321)             | 1 961 557             | —                | —                       | —                       | (3 095 564)                         | —   | (1 700 029)       |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>11 969 580</b>    | <b>12 882 754</b>       | <b>4 464 039</b>      | <b>3 927 116</b>      | <b>1 469 836</b> | <b>4 200 528</b>        | <b>674 446</b>          | <b>15 918 611</b>                   | <b>1 487 718</b>  | <b>56 994 628</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>   |                      |                         |                       |                       |                  |                         |                         |                                     |   |                   |
| Solde au début                | 10 699 941           | 8 228 152               | 3 025 618             | 1 464 701             | 1 420 942        | 3 739 103               | 256 296                 | —                                   | 106 335   | 28 941 088        |
| Amortissement                 | 317 411              | 860 798                 | 405 514               | 449 033               | 6 253            | 119 986                 | 39 592                  | —                                   | 109 831   | 2 308 418         |
| Radiations                    | —                    | (264 701)               | (371 321)             | 114 266               | —                | —                       | —                       | —                                   | —   | (521 756)         |
| <b>Solde à la fin</b>         | <b>11 017 352</b>    | <b>8 824 249</b>        | <b>3 059 811</b>      | <b>2 028 000</b>      | <b>1 427 195</b> | <b>3 859 089</b>        | <b>295 888</b>          | <b>—</b>                            | <b>216 166</b>  | <b>30 727 750</b> |
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>952 228</b>       | <b>4 058 505</b>        | <b>1 404 228</b>      | <b>1 899 116</b>      | <b>42 641</b>    | <b>341 439</b>          | <b>378 558</b>          | <b>15 918 611</b>                   | <b>1 271 552</b>  | <b>26 266 878</b> |

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 42 540 \$ (280 525 \$ en 2019).  
Les créances liées au transfert d'immobilisations corporelles s'élèvent à 2 026 268 \$ (1 248 273 \$ en 2019).

## 14 Immobilisations corporelles (suite)

La catégorie logiciels et licences inclut la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2020, la participation de l'Institut, qui s'élève à 15 718 690 \$ (15 635 897 \$ en 2019), a permis de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants ;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire ;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses ;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses ;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le système d'information SI-PMI, d'un montant total autorisé de 33 156 335 \$, est financé de la façon suivante :

|  | \$                     |
|--|------------------------|
| Marge de crédit autorisée (note 9)   | 15 635 897             |
| Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale | 9 206 517              |
| CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  | 8 313 921              |
|  | <hr/> 33 156 335 <hr/> |

Au 31 mars 2020, un montant de 33 239 128 \$ (32 467 892 \$ en 2019) a été investi dans le système d'information SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 15 718 690 \$ (15 635 897 \$ en 2019) pour l'Institut, à 9 206 517 \$ (9 206 517 \$ en 2019) pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale et à 8 313 921 \$ (7 625 478 \$ en 2019) pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Le dépassement de 82 793 \$ au montant initialement autorisé a été assumé par l'Institut.

La marge de crédit, d'un montant autorisé de 15 635 897 \$, est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 354 137 \$ (342 952 \$ en 2019), sont capitalisés au coût du système d'information SI-PMI. Suite au transfert du système d'information SI-PMI dans la catégorie logiciels et licences, la marge de crédit sera prochainement transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement au système d'information SI-PMI, étant donné que le système a été transféré de la catégorie du développement informatique en cours à celle des logiciels et licences au 31 mars 2020 et que la mise en service du système est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2020.

## 15 Opérations entre apparentés

L'Institut est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale de l'Institut.

L'Institut n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre l'Institut et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de ces entités.

## 16 Obligations contractuelles

Au 31 mars 2020, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « Santé des populations et environnementale » du CHU de Québec à verser, jusqu'en décembre 2022, un montant maximum de 846 076 \$ (780 877 \$ en 2019) pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 16 531 322 \$ (8 708 760 \$ en 2019) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

|                       | \$        |
|-----------------------|-----------|
| 2020-2021             | 6 195 078 |
| 2021-2022             | 4 282 933 |
| 2022-2023             | 2 569 167 |
| 2023-2024             | 1 977 380 |
| 2024-2025 et suivants | 1 506 764 |

## 17 Frais généraux

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

## 18 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2020, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

La trésorerie est détenue dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut juge ne pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2020, 93 % (86 % en 2019) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 225 819 \$ (160 801 \$ en 2019). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

## 18 Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

|                        | 2020              |                  |                  |                  | Total             |
|------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
|                        | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | de 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |                   |
|                        | \$                | \$               | \$               | \$               |                   |
| Gouvernement du Québec | 6 878 226         | 4 646 427        | 48 348           | 7 089 593        | 18 662 594        |
| Gouvernement du Canada | 2 762 273         | 166 368          | 377              | 17 577           | 2 946 595         |
| Autres                 | 425 823           | 218 834          | 49 983           | 552 093          | 1 246 733         |
|                        | <b>10 066 322</b> | <b>5 031 629</b> | <b>98 708</b>    | <b>7 659 263</b> | <b>22 855 922</b> |

|                        | 2019              |                  |                  |                  | Total             |
|------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
|                        | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | de 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |                   |
|                        | \$                | \$               | \$               | \$               |                   |
| Gouvernement du Québec | 10 139 236        | 235 393          | 268 698          | 2 696 017        | 13 339 344        |
| Gouvernement du Canada | 1 073 413         | 152              | —                | 213 113          | 1 286 678         |
| Autres                 | 1 198 368         | 62 346           | 51 067           | 405 797          | 1 717 578         |
|                        | <b>12 411 017</b> | <b>297 891</b>   | <b>319 765</b>   | <b>3 314 927</b> | <b>16 343 600</b> |

Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 437 835 \$ (729 194 \$ en 2019) qui ne sont pas des instruments financiers.

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

|                               | 2020           | 2019           |
|-------------------------------|----------------|----------------|
|                               | \$             | \$             |
| Solde au début                | 160 801        | 140 986        |
| Perte de valeur comptabilisée | 72 244         | 34 649         |
| Reprise de provision          | (7 226)        | (14 834)       |
| Solde à la fin                | <b>225 819</b> | <b>160 801</b> |

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

|                                 | 2020              |                |                |                   |
|---------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
|                                 | Moins de 1 an     | 1 an à 3 ans   | 4 ans à 5 ans  | Total             |
|                                 | \$                | \$             | \$             | \$                |
| Emprunt                         | 15 809 993        | —              | —              | 15 809 993        |
| Charges à payer et frais courus | 16 610 984        | —              | —              | 16 610 984        |
| Dette                           | 169 741           | 338 855        | 204 382        | 712 978           |
|                                 | <b>32 590 718</b> | <b>338 855</b> | <b>204 382</b> | <b>33 133 955</b> |

  

|                                 | 2019              |                |                |                   |
|---------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
|                                 | Moins de 1 an     | 1 an à 3 ans   | 4 ans à 5 ans  | Total             |
|                                 | \$                | \$             | \$             | \$                |
| Emprunt                         | 15 846 217        | —              | —              | 15 846 217        |
| Charges à payer et frais courus | 10 674 827        | —              | —              | 10 674 827        |
| Dette                           | 81 365            | 161 523        | 145 449        | 388 337           |
|                                 | <b>26 602 409</b> | <b>161 523</b> | <b>145 449</b> | <b>26 909 381</b> |

Les charges à payer et frais courus incluent également des taxes à payer et des charges sociales pour un montant de 2 408 072 \$ (1 226 570 \$ en 2019) qui ne sont pas des instruments financiers.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

## Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de sa marge de crédit. Les emprunts sur billet de l'Institut portent intérêt à taux fixe, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt, car ils seront détenus jusqu'à échéance.

Une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2020 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 156 400 \$ (156 400 \$ en 2019), tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

## 19 Résultats par activités

|  | 2020                 |                   |                   | 2019                 |                   |                   |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
|  | Activités régulières | Projets spéciaux  | Total             | Activités régulières | Projets spéciaux  | Total             |
|  | \$                   | \$                | \$                | \$                   | \$                | \$                |
| <b>REVENUS</b>   |                      |                   |                   |                      |                   |                   |
| Subventions du gouvernement du Québec  | 37 608 885           | 29 143 749        | 66 752 634        | 36 029 735           | 26 458 150        | 62 487 885        |
| Subventions du gouvernement du Canada  | 1 250                | 2 285 746         | 2 286 996         | 2 400                | 1 954 072         | 1 956 472         |
| Ventes de services   | 2 376 988            | 5 536 689         | 7 913 677         | 2 244 950            | 7 159 904         | 9 404 854         |
| Autres revenus   | 74 608               | 1 573 513         | 1 648 121         | 50 064               | 742 322           | 792 386           |
| Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles | 92 820               | 50 857            | 143 677           | 107 913              | 141 018           | 248 931           |
| Intérêts   | 164 739              | 607 340           | 772 079           | 147 399              | 462 941           | 610 340           |
|  | <b>40 319 290</b>    | <b>39 197 894</b> | <b>79 517 184</b> | <b>38 582 461</b>    | <b>35 918 407</b> | <b>75 500 868</b> |
| <b>CHARGES</b>   |                      |                   |                   |                      |                   |                   |
| Salaires et avantages sociaux (note 3)                                       | 28 031 085           | 23 145 029        | 51 176 114        | 26 014 576           | 22 358 937        | 48 373 513        |
| Services professionnels et administratifs                                    | 2 278 683            | 5 893 034         | 8 171 717         | 2 158 751            | 4 434 124         | 6 592 875         |
| Fournitures médicales et de laboratoire                                      | 2 467 883            | 1 576 628         | 4 044 511         | 2 039 922            | 1 340 270         | 3 380 192         |
| Locaux   | 5 195 891            | 28 537            | 5 224 428         | 5 247 109            | 1 707             | 5 248 816         |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                | 2 098 781            | 530 062           | 2 628 843         | 1 860 693            | 447 725           | 2 308 418         |
| Frais de déplacement   | 366 687              | 270 067           | 636 754           | 359 918              | 301 931           | 661 849           |
| Intérêts sur la dette  | 8 036                | 2 865             | 10 901            | 1 618                | —                 | 1 618             |
| Frais de bureau  | 383 314              | 211 270           | 594 584           | 357 418              | 154 101           | 511 519           |
| Papeterie et impression  | 26 449               | 357 767           | 384 216           | 24 024               | 307 106           | 331 130           |
| Frais de comité  | 81 792               | 27 788            | 109 580           | 60 688               | 20 509            | 81 197            |
| Entretien et réparations   | 1 215 409            | 2 575 858         | 3 791 267         | 1 262 313            | 2 629 520         | 3 891 833         |
| Frais d'organisation de formation externe                                    | —                    | 288 319           | 288 319           | 20 267               | 193 370           | 213 637           |
| Formation interne  | 118 290              | 84 315            | 202 605           | 100 762              | 76 058            | 176 820           |
| Télécommunications   | 139 522              | 42 163            | 181 685           | 146 656              | 60 288            | 206 944           |
| Documentation  | 207 558              | 145 053           | 352 611           | 169 252              | 142 645           | 311 897           |
| Matériel roulant   | 77 377               | 37 401            | 114 778           | 120 287              | 27 388            | 147 675           |
| Location d'équipements   | 120 202              | 7 360             | 127 562           | 138 659              | 9 183             | 147 842           |
| Assurances   | 65 202               | 8 810             | 74 012            | 64 440               | 8 751             | 73 191            |
| Créances irrécouvrables (recouvrées)   | 25 226               | 47 018            | 72 244            | 21 396               | 13 253            | 34 049            |
| Frais bancaires  | 10 950               | —                 | 10 950            | 10 533               | —                 | 10 533            |
| Perte sur disposition d'immobilisations corporelles                          | —                    | 135 525           | 135 525           | —                    | —                 | —                 |
| Frais généraux (note 17)   | (2 950 000)          | 2 950 000         | —                 | (2 900 000)          | 2 900 000         | —                 |
|  | <b>39 968 337</b>    | <b>38 364 869</b> | <b>78 333 206</b> | <b>37 279 282</b>    | <b>35 426 866</b> | <b>72 706 148</b> |
| <b>Excédent de l'exercice</b>  | <b>350 953</b>       | <b>833 025</b>    | <b>1 183 978</b>  | <b>1 303 179</b>     | <b>1 491 541</b>  | <b>2 794 720</b>  |
| <b>Excédent cumulé au début de l'exercice</b>                                | <b>12 043 417</b>    | <b>7 849 308</b>  | <b>19 892 725</b> | <b>10 740 238</b>    | <b>6 357 767</b>  | <b>17 098 005</b> |
| <b>Transferts de l'excédent cumulé</b>                                       | <b>(3 600 437)</b>   | <b>3 600 437</b>  | <b>—</b>          | <b>—</b>             | <b>—</b>          | <b>—</b>          |
| <b>Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)</b>                       | <b>8 793 933</b>     | <b>12 282 770</b> | <b>21 076 703</b> | <b>12 043 417</b>    | <b>7 849 308</b>  | <b>19 892 725</b> |



